



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2008-2009

**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**





MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2008-2009

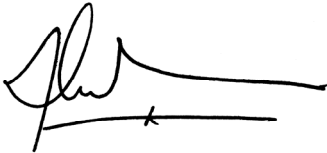
**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

L'honorable
David C. Onley
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Plaise à votre Honneur,

Le soussigné a l'honneur de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Duncan', with a long horizontal line extending to the right and a small mark below the line.

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
Toronto, août 2009

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iii
INTRODUCTION.....	1
PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS	3
Rapport annuel.....	3
Volumes complémentaires	4
ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ	5

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS.....	9
ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2008-2009	11
Revenus	11
Investir dans les gens, les services et l'économie	12
Incidences sur les emprunts et la situation financière.....	15
BONNE GESTION ET OBTENTION DE RÉSULTATS.....	16
Savoir gérer en période économique difficile.....	16
Obtention de résultats mesurables.....	19
RÉSULTATS RÉELS ET PROVISOIRES FIGURANT DANS LE BUDGET DE 2009.....	24

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	27
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS.....	29
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	30
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE.....	31
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ	32
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	33
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	34
ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	57
GLOSSAIRE	76
SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	82

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de présenter les Comptes publics de l'Ontario pour l'exercice 2008-2009.

Au cours de la dernière année, l'économie mondiale a connu une crise sans précédent depuis quelque 80 ans. Aucun pays développé n'a échappé aux défis associés à ce recul économique généralisé; l'Ontario n'a pas fait exception.

Les États-Unis ont perdu 6,7 millions d'emplois par rapport au nombre record d'emplois enregistré avant la récession. Ils ont aussi connu des bouleversements financiers historiques.

Des entreprises, tant dans les petites villes que dans les grandes, des banques et des sociétés du secteur de l'automobile ont fermé leurs portes ou demandé la protection de la loi sur les faillites.

D'autres provinces et divers pays se sont retrouvés dans une situation déficitaire. Mentionnons notamment le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta, l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni.

Pendant le dernier exercice, l'Ontario a affiché un déficit de 6,4 milliards de dollars après trois budgets équilibrés consécutifs. Les revenus que le gouvernement tire de l'impôt sur le revenu des sociétés sont à leur plus bas niveau en cinq ans. Mais, plus important encore, la conjoncture économique a nui aux familles et aux entreprises de l'Ontario.

Dans son budget de 2009, le gouvernement a pris la mesure la plus importante pour accroître la compétitivité de l'Ontario en annonçant le remplacement de la taxe de vente au détail, une taxe désuète et lourde à administrer, par une taxe unique sur la valeur ajoutée qui sera harmonisée avec la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral d'ici le 1^{er} juillet 2010.

Cette décision permettra aux entreprises de la province d'être plus concurrentielles lorsque l'économie recommencera à prendre de l'expansion. La taxe de vente unique aidera aussi l'Ontario à attirer de nouveaux investissements dans la province, favorisant ainsi l'emploi et la prospérité. Grâce à la réduction de près de la moitié du taux d'imposition sur les nouveaux investissements, l'Ontario deviendra l'un des territoires les plus concurrentiels en Amérique du Nord et parmi les pays développés.

Pour aider la population ontarienne à traverser cette période de transition, le gouvernement propose d'accorder des allègements fiscaux totalisant 10,6 milliards de dollars sur trois ans, dont 4 milliards de dollars en paiements de transition en espèces qui seraient accordés en trois versements pendant la première année de mise en œuvre de la taxe de vente unique. Le reste des allègements prévus correspondrait à une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers appartenant à la fourchette d'imposition inférieure, ce qui ferait de l'Ontario la province ayant le taux d'imposition le plus bas.

On estime que les entreprises de l'Ontario, grandes et petites, économiseraient plus de 500 millions de dollars par année en coûts de conformité.

Dans le budget de 2009, le gouvernement a également pris des mesures pour assurer la création d'emplois dès maintenant. Le gouvernement fera des investissements de stimulation économique totalisant 34 milliards de dollars. De cette somme, 32,5 milliards de dollars seront affectés à des projets d'infrastructure aux quatre coins de la province au cours des deux prochaines années.

En collaboration avec le gouvernement canadien et le gouvernement américain, l'Ontario a investi 4,8 milliards de dollars dans les sociétés General Motors et Chrysler. L'aide financière du gouvernement se traduira par des emplois pour des milliers d'Ontariens et d'Ontariennes qui travaillent directement pour ces deux sociétés. Elle assurera de plus la stabilité de l'industrie automobile et des collectivités qui en dépendent. Sans ces investissements, ces emplois auraient disparu.

Nous devons faire des choix difficiles pendant cette période de stabilisation économique. Toutefois, nous continuerons de protéger les services publics dont dépendent les citoyens de la province.

Grâce à la taxe de vente unique, l'économie ontarienne sera plus compétitive, d'où la création d'un Ontario plus prospère.

Il nous incombe à tous de diriger l'Ontario pendant et après la récession, et de favoriser l'avènement de la prochaine ère de croissance.

Il nous incombe à tous de bâtir une économie vigoureuse pour l'Ontario.

Le gouvernement relèvera ce défi avec confiance et détermination, comme l'ont fait avant nous nos prédécesseurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duncan', with a long horizontal stroke extending to the right.

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel, qui fait partie des Comptes publics de la province de l'Ontario, décrit la situation financière de l'Ontario et les résultats des activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Il constitue un document important d'obligation redditionnelle de la province et présente à l'intention des lecteurs un résumé des activités entreprises au cours du dernier exercice. Il compare les résultats financiers réels aux données initiales figurant dans le plan budgétaire déposé en mars 2008. En plus de décrire sommairement les répercussions d'événements imprévus, il explique le mode de gestion qu'a adopté le gouvernement au cours de la dernière année. Grâce à l'aperçu des résultats financiers et autres résultats obtenus, le rapport aide les lecteurs à évaluer l'efficacité des organismes du secteur public et à mesurer leur responsabilité en ce qui concerne les ressources publiques.

Le grave ralentissement économique auquel tous les gouvernements du monde ont dû faire face cette année a souligné l'importance de pratiques de gestion financière et de responsabilisation efficaces. Ces dernières années, l'Ontario a fait des efforts consciencieux pour renforcer ces principales composantes d'un bon gouvernement. En conséquence, il a pu s'adapter rapidement et de manière appropriée à la nouvelle donne économique au fur et à mesure que la gravité de la situation financière se précisait. Le gouvernement provincial continue de raffermir les solides bases de ses pratiques de gestion financière et de reddition de comptes.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'employés de divers ministères et d'organismes du secteur parapublic de la province. De plus, le Bureau du vérificateur général joue un rôle essentiel dans l'examen des états financiers de la province et la production de rapports à cet égard. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation des Comptes publics 2008-2009 pour leur très importante contribution.

Les commentaires sur les Comptes publics sont les bienvenus. Veuillez nous faire parvenir vos idées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : annualreport@ontario.ca ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Ministère des Finances de l'Ontario, Deuxième étage, Édifice Frost Sud, 7, Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.



Bruce L. Bennett, CA
Sous-ministre adjoint et contrôleur provincial
Ministère des Finances de l'Ontario

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Rapport annuel

Le rapport annuel comprend l'étude et l'analyse des états financiers qui explique les résultats, notamment les résultats financiers, et les états financiers consolidés de la province.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur général indique si les états financiers rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités pendant la période visée. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et autres charges, et les différences entre ces éléments. Il fournit aussi un état comparatif par rapport au plan budgétaire.
- L'état consolidé de la situation financière présente les actifs, financiers et non financiers, de la province en regard de ses obligations. La dette nette de la province correspond à ses obligations moins ses ressources financières. Le déficit accumulé de la province correspond à sa dette nette moins la valeur de ses immobilisations corporelles et de l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence conjuguée sur la dette nette du déficit annuel de la province, des investissements dans les immobilisations et de l'évolution de la juste valeur marchande des investissements aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) en cours d'exercice sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé présente l'incidence du déficit annuel et de l'évolution de la juste valeur marchande des fonds aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) sur le déficit accumulé de la province.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état des sources de liquidités et de l'utilisation de celles-ci pendant la période visée. Dans le cadre de ses activités, le gouvernement emploie ou fournit des fonds au cours de l'exercice. Il en est de même d'autres activités comme les investissements dans les immobilisations et les activités de financement. Les augmentations de la dette et les diminutions des investissements financiers correspondent à une entrée de liquidités, alors que les sorties de liquidités englobent les investissements dans l'infrastructure et d'autres éléments d'actif. L'état consolidé des flux de trésorerie indique les incidences de toutes ces activités sur la trésorerie et les équivalents de la province pendant l'année.
- Les notes complémentaires et les annexes donnent des précisions supplémentaires sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent en outre un résumé des principales conventions comptables qui tiennent compte des éléments fondamentaux servant à la préparation des états financiers de la province.

Volumes complémentaires

- Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comparent les crédits votés par l'Assemblée législative aux charges réelles. Les charges des organismes gouvernementaux, notamment les sociétés provinciales, les conseils, les commissions, les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ne sont pas indiqués. Par contre, les incidences de ces organismes sur les finances du gouvernement figurent dans les États financiers consolidés.
- Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.
- Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés et l'étude et l'analyse des états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives prescrites et aux principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements au Canada.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et de l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 27 du présent document.



Peter Wallace
Sous-ministre

le 31 juillet 2009



Bruce L. Bennett, CA
Sous-ministre adjoint
et contrôleur provincial

le 31 juillet 2009

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS

Pendant l'exercice 2008-2009, l'Ontario a été aux prises avec une situation économique tumultueuse par suite des difficultés économiques qui existaient à l'échelle du monde. Ces défis ont perduré en 2009-2010.

Les États-Unis, le principal partenaire commercial de la province, connaissent un ralentissement économique dont la gravité est devenue particulièrement manifeste à mesure que l'année 2008 avançait. Parmi les incidences de ce fléchissement économique, mentionnons le resserrement du crédit à l'échelle mondiale et une réduction considérable de la demande intérieure aux États-Unis. Les éléments clés de l'économie ontarienne qui dépendent grandement des exportations vers les États-Unis, notamment le secteur de l'automobile et celui des ressources, ont été, en conséquence, durement touchés. Le ralentissement économique, considéré comme la plus importante contraction à l'échelle internationale depuis la Deuxième Guerre mondiale, s'est traduit par un repli de 0,5 % du produit intérieur brut réel de l'Ontario en 2008 et une diminution importante des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés que perçoit la province.

Tout comme les autres gouvernements orientés vers l'avenir, l'Ontario a rapidement adopté des mesures pour relever ces défis économiques à mesure que les incidences de la situation économique aux États-Unis et ailleurs dans le monde se dessinaient. Les principaux éléments de la stratégie adoptée sont les suivants :

- **Investir dans l'infrastructure, la formation et le soutien à certains secteurs** – Le gouvernement de l'Ontario a fait des investissements de 19 milliards de dollars dans l'infrastructure ces deux dernières années et il s'est engagé à affecter 32,5 milliards de dollars de plus au cours des deux prochaines années. Ces investissements ont entraîné la création de plus de 100 000 emplois cette dernière année. Ils permettent aussi à l'Ontario d'acquérir les biens publics de qualité élevée dont il a besoin pour améliorer sa compétitivité à l'échelle mondiale. Des programmes de formation et de recyclage stratégiques et ciblés aident les travailleurs à acquérir les compétences appropriées pour permettre à l'Ontario d'afficher une croissance économique soutenue.
- **Continuer la transformation du système fiscal de l'Ontario pour assurer la prospérité à long terme et maintenir des taux concurrentiels** – Le gouvernement propose un ensemble complet de mesures fiscales pour offrir aux familles de la province des allègements fiscaux totalisant 10,6 milliards de dollars sur trois ans. Quant à elles, les entreprises bénéficieraient, pendant la même période, d'allègements s'élevant à 4,5 milliards de dollars. Parmi les mesures proposées, mentionnons l'instauration d'une taxe unique sur la valeur ajoutée le 1^{er} juillet 2010. Une telle taxe, plus efficace qu'une taxe de vente au détail, accroîtrait la capacité des entreprises de l'Ontario de faire face à la concurrence et de prendre de l'expansion. Grâce à cet ensemble proposé de mesures, les entreprises de la province paieraient moins de taxes et bénéficieraient de structures plus simples qui réduisent le fardeau de l'observation des règles.
- **Développer l'économie verte, accélérer l'innovation et attirer des investissements, afin d'appuyer la création des emplois de demain** – L'Ontario donne suite aux engagements importants qu'il a pris en matière d'énergie renouvelable et de conservation, stimulant ainsi l'économie verte. Les investissements clés dans les personnes et les installations novatrices aident l'Ontario à attirer des investissements et à acheminer plus rapidement de nouvelles idées vers le marché afin de créer des emplois de pointe.
- **Investir dans les enfants et les familles de l'Ontario** – Le gouvernement est conscient que les habitants de l'Ontario ont maintenant plus que jamais besoin de services publics fiables. Son engagement solide à cet égard depuis 2003 porte ses fruits : aménagement de lieux plus propices à l'apprentissage, amélioration des compétences des élèves en lecture et en écriture, modernisation

des hôpitaux, réduction des temps d'attente en ce qui concerne certains actes médicaux, et mise en place de techniques novatrices de prestation de soins de santé.

- **Gérer les finances de la province de manière responsable et assurer l'obligation redditionnelle** – Le ralentissement économique que nous connaissons aujourd'hui souligne l'importance de nos pratiques de gestion financière et de responsabilité en ce qui concerne les ressources publiques qui constituent les priorités clés du présent gouvernement. Nous projetons de rééquilibrer le budget au plus tard d'ici 2015-2016. Pour ce faire, le gouvernement de l'Ontario emploiera les mêmes compétences en matière de gestion financière qui lui ont permis d'éliminer un an plus tôt que prévu le déficit de 5,5 milliards de dollars dont il avait hérité en 2003. Parallèlement, il accroîtra la responsabilité des organismes du secteur public des quatre coins de la province.

La crise mondiale des marchés des capitaux et le ralentissement économique ont entraîné une forte baisse des revenus, d'où un déficit de 6,4 milliards de dollars. Cette baisse est principalement attribuable aux rentrées découlant de l'impôt sur les sociétés, qui ont chuté de presque 50 % par rapport à l'année précédente et qui ont été inférieures de 5,6 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2008. Par contre, les charges sont restées relativement proches des prévisions énoncées dans le plan budgétaire.

Le taux de croissance plus élevé que prévu des dépenses de certains programmes, qui a résulté en grande partie des conditions économiques, a été compensé par la réduction des dépenses dans d'autres domaines et d'autres économies réalisées durant l'année. En conséquence, le taux de croissance des charges de l'Ontario d'une année à l'autre a été le plus faible en huit ans.

Comparaison des résultats réels de 2008-2009 avec le plan budgétaire Tableau 1
(En milliards de dollars)

	Budget 2008-2009	Chiffres réels 2008-2009	Variation
Revenus	96,9	90,5	(6,4)
Charges			
Programmes	87,3	88,3	1,0
Intérêt sur la dette	8,9	8,6	(0,3)
Total des charges	96,2	96,9	0,7
Réserve	0,8	-	(0,8)
Excédent (Déficit) annuel	0,0	(6,4)	(6,4)

Nota : Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Grâce aux mesures qu'il a adoptées, le gouvernement a renforcé la capacité de l'Ontario d'offrir des services publics sur lesquels la population peut compter. Il a aussi amélioré la reddition de comptes à l'égard des fonds que la population lui a confiés et des fonds que lui-même accorde à divers organismes. Le gouvernement aide les citoyens des quatre coins de la province à traverser la présente période de difficulté économique. Si l'on examine les perspectives d'avenir, ces investissements permettront à l'Ontario d'édifier une économie plus solide et plus concurrentielle dans les années à venir.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2008-2009

En 2008-2009, les résultats financiers réels ont été inférieurs aux prévisions énoncées dans le budget du 25 mars 2008.

Comparaison des résultats de fonctionnement de 2008-2009 avec le plan budgétaire (En milliards de dollars)

Tableau 2

	Budget 2008-2009	Chiffres réels 2008-2009	Variation
Revenus			
Impôts	69,0	62,4	(6,6)
Gouvernement du Canada	16,5	16,6	0,1
Revenus provenant des entreprises publiques	4,1	4,0	(0,1)
Autres revenus non fiscaux	7,4	7,5	0,1
Total des revenus	96,9	90,5	(6,4)
Charges			
Santé	40,4	40,7	0,3
Éducation, enseignement postsecondaire et formation	19,4	19,3	(0,1)
Services sociaux et à l'enfance	11,8	12,1	0,3
Autres programmes	15,6	16,2	0,6
Total des charges des programmes	87,3	88,3	1,0
Intérêt sur la dette	8,9	8,6	(0,3)
Total des charges	96,2	96,9	0,7
Réserve	0,8	–	(0,8)
Excédent (Déficit)	0,0	(6,4)	(6,4)

Nota : Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

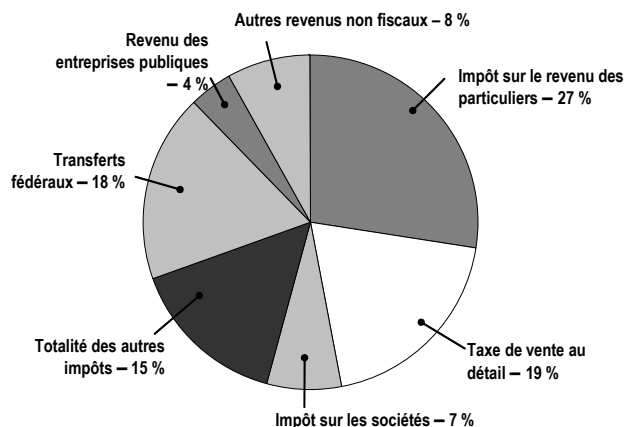
Revenus

Les revenus en 2008-2009, qui totalisaient 90,5 milliards de dollars, ont été inférieurs de 6,4 milliards de dollars aux prévisions énoncées dans le budget de 2008.

L'économie de la province a affiché un recul de 0,5 % en 2008, mesuré par la variation du produit intérieur brut (PIB) réel. Ce rendement, inférieur aux prévisions, a entraîné une baisse des revenus fiscaux, qui sont tirés principalement de l'activité économique.

Sources de revenus, 2008-2009

Graphique 1



Nota : La totalité des revenus en 2008-2009 s'élevait à 90,5 milliards de dollars. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La quasi-totalité de la diminution des revenus est attribuable à la baisse des revenus provenant de l'impôt sur les sociétés, la source principale de revenus la plus volatile. Ces revenus, qui se chiffraient à 6,7 milliards de dollars, étaient considérablement inférieurs aux prévisions de 12,3 milliards de dollars et ne correspondaient qu'à environ la moitié des 13,0 milliards de dollars déclarés l'exercice précédent. Ces revenus représentaient 7 % des revenus totaux; ce pourcentage était de 13 % l'année passée. Cette diminution découle des résultats plus faibles que prévu que les sociétés ont enregistrés dans la plupart des secteurs de l'économie.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers se chiffraient à 24,7 milliards de dollars et étaient légèrement en baisse par rapport aux 25,2 milliards de dollars indiqués dans le plan budgétaire en raison du rendement économique inférieur aux prévisions. Ensemble, les rentrées d'impôt provenant de toutes ces autres sources se sont élevées à 30,9 milliards de dollars, soit 0,5 milliard de dollars de moins que le montant indiqué dans le budget.

Parmi les autres sources importantes de revenus pour la province, mentionnons les paiements de transfert du gouvernement fédéral, les revenus des entreprises publiques et d'autres revenus non fiscaux. L'incidence nette des variations des résultats réels à l'égard de ces éléments par rapport au plan budgétaire a été une augmentation de 132 millions de dollars, attribuable en grande partie aux transferts plus élevés que prévu du gouvernement fédéral.

Investir dans les gens, les services et l'économie

En 2008-2009, le gouvernement provincial a fait des investissements clés pour aider les familles et les collectivités, stimuler l'économie et fournir une aide stratégique aux principales industries tout en limitant la croissance des dépenses grâce à une gestion efficace de ses finances et à des économies plus importantes.

Dépenses de fonctionnement

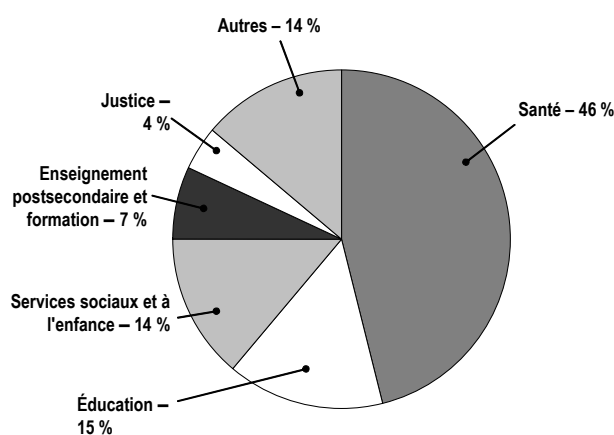
Malgré les pressions sur les dépenses qui résultaient d'un environnement économique difficile, le gouvernement de l'Ontario a limité ses dépenses de fonctionnement totales à 96,9 milliards de dollars, une augmentation de 0,37 % par rapport à l'année précédente et de 0,73 % par rapport au plan budgétaire.

Conscient de la dégradation de la situation économique, le ministre des Finances a annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario*, publié au milieu de l'exercice financier, que le gouvernement allait retarder ou ralentir la mise sur pied ou l'expansion de programmes et restreindre ses dépenses internes. Cette décision a permis au gouvernement de réduire ses dépenses de 111 millions de dollars jusqu'à la fin de l'exercice.

Les dépenses de la plupart des ministères ont été inférieures, de près ou de loin, aux affectations prévues pour l'année. Les augmentations de dépenses résultaient en bonne partie de la conjoncture économique.

Charges par secteur, 2008-2009

Graphique 2



Nota : Le total des charges des programmes s'établissait à 88,3 milliards de dollars en 2008-2009. Si l'on ajoute les charges relatives à l'intérêt sur la dette, qui s'élevaient à 8,6 milliards de dollars, la totalité des charges égalait 96,9 milliards de dollars.

Les charges au titre des services sociaux et des services à l'enfance ont été en hausse de 256 millions de dollars comparativement au plan budgétaire, en raison principalement des dépenses au titre de l'aide sociale et d'autres programmes d'aide plus élevées que prévu à la suite du fléchissement de l'économie.

L'intérêt sur la dette a été inférieur de 325 millions de dollars aux prévisions énoncées dans le plan budgétaire de 2008 par suite, d'une part, des taux d'intérêt plus faibles que prévu et, d'autre part, de la gestion efficiente du programme d'emprunt. La hausse des besoins d'emprunt en raison du déficit a quelque peu neutralisé la baisse de l'intérêt sur la dette.

Mesures de stimulation à l'égard de l'infrastructure et soutien à divers secteurs

À mesure que la crise économique s'aggravait en 2008, les gouvernements du monde entier axés sur l'avenir prenaient rapidement des mesures de stimulation immédiates en accroissant leurs dépenses dans divers domaines, dont les travaux publics, les systèmes de transport et de transport en commun, et d'autres infrastructures importantes. Ces mesures de stimulation se traduiront par des avantages importants à court et à long terme.

En plus de créer des emplois à court terme, ces investissements améliorent la compétitivité économique de l'Ontario de façon continue. L'existence et la qualité de l'infrastructure publique influent grandement sur le lieu où les entreprises choisissent de s'implanter.

En plus d'avoir démontré son engagement ferme envers la valeur de son infrastructure pendant la période actuelle de ralentissement économique, le gouvernement de l'Ontario a fait de l'infrastructure un élément fondamental de son programme d'appui à l'économie. Ces investissements ont permis de s'attaquer à l'important déficit infrastructurel créé au cours des trois décennies précédant 2003 :

- Le plan d'investissement de 30 milliards de dollars, ReNouveau Ontario, a pris fin en 2008-2009, une année complète avant l'échéance fixée. Ce programme ambitieux a permis au cours d'une période de quatre ans de combler le déficit infrastructurel considérable créé au cours des trois décennies précédant 2003. Par exemple, des améliorations importantes ont été apportées aux routes de l'Ontario, aux postes frontaliers et aux systèmes de transport en commun, ce qui a permis à la fois d'améliorer la circulation des biens, des personnes et des idées, et de mettre à niveau et d'étoffer les installations d'enseignement et les hôpitaux.
- Au cours des deux dernières années seulement, la province a investi 19 milliards de dollars dans l'infrastructure. Ces investissements ont appuyé plus de 85 000 emplois en 2007-2008 et permis d'en créer et d'en préserver plus de 100 000 en 2008-2009. Dans son budget de 2009, le gouvernement provincial a annoncé des investissements supplémentaires dans l'infrastructure de l'ordre de 32,5 milliards de dollars qui s'étaleront sur deux ans et assureront la création estimative de 300 000 emplois.
- En 2008-2009, le gouvernement a continué de donner suite aux principaux engagements pris comme, notamment, la porte d'entrée de Windsor, qui permettra d'améliorer l'un des points de passage de la province les plus importants sur le plan économique, l'élargissement à quatre voies de la route 11 menant à North Bay et les projets Metrolinx pour améliorer le transport en commun dans la région du grand Toronto et à Hamilton.
- Dans les Comptes publics de 2007-2008, la province a prévu des fonds ponctuels de 1,1 milliard de dollars qui ont été versés directement aux municipalités sous le régime de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*.

Grâce à l'initiative Lieux propices à l'apprentissage et à d'autres initiatives, le gouvernement a investi approximativement 1,7 milliard de dollars dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement postsecondaire et de la formation en 2008-2009. Depuis 2005, le soutien financier du gouvernement, qui a totalisé 1,45 milliard de dollars, a appuyé quelque 13 000 projets de réfection dans plus de

2 600 écoles de la province. Au niveau postsecondaire, le gouvernement a investi 1,4 milliard de dollars dans le cadre du plan ReNouveau Ontario pour renouveler les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire et réaliser des projets stratégiques touchant les immobilisations. Des investissements parallèles dans les réseaux à large bande, les médias numériques et les établissements de recherche ont favorisé de plus grandes innovations dans la province.

Le tableau ci-dessous brosse un tableau de l'ensemble des investissements qu'a faits le gouvernement provincial. Les dépenses en immobilisations sont présentées conformément à la politique comptable du gouvernement provincial qui consiste à reconnaître les investissements dans les immobilisations selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses liées à l'infrastructure en 2008-2009			Tableau 3
(En milliards de dollars)			
	Investissements dans les immobilisations¹	Transferts et autres²	Total – Chiffres réels 2008-2009
Transport et transport en commun ³	2,6	0,4	3,0
Santé	2,4	0,1	2,5
Éducation, enseignement postsecondaire et formation	1,6	0,1	1,7
Municipalités et autres ⁴	0,9	0,9	1,8
	7,5	1,5	9,0
Moins : Contributions de tiers ⁵	0,5	–	0,5
Total	7,0⁶	1,5	8,5

¹ Investissement de capitaux de la province dans sa propre infrastructure et celle des hôpitaux, des collèges et des conseils scolaires.

² Ces totaux comprennent les transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations et les dépenses engagées pour la réparation des immobilisations. Les transferts à des fins d'immobilisations et autres dépenses d'infrastructure sont passés comme charges dans l'état consolidé des résultats de la province.

³ Comprend les investissements dans l'infrastructure des transports de la province et des municipalités comme les routes provinciales et municipales, les ponts et les transports en commun.

⁴ Comprend l'infrastructure relative à l'eau, aux eaux usées et à l'environnement, l'infrastructure municipale et locale, l'infrastructure du secteur de la justice, et d'autres biens, de même qu'un rajustement ponctuel de 0,3 milliard de dollars pour la consolidation de la Commission de transport Ontario Northland.

⁵ Les tiers englobent les organismes de bienfaisance et d'autres donateurs qui appuient les hôpitaux et les collèges.

⁶ Investissement direct de la province de 3,6 milliards de dollars dans ses propres immobilisations, tel qu'il est décrit dans l'État consolidé des flux de trésorerie, plus les investissements dans les immobilisations des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges de 3,9 milliards de dollars, moins les apports de fonds totalisant 0,5 milliard de dollars reçus de tiers.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

En collaboration avec le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, l'Ontario appuie directement le secteur de l'automobile, l'un des principaux piliers de notre économie. Ce secteur, qui regroupe plusieurs grands constructeurs et plus de 400 fabricants de pièces automobiles, représentait directement 3,7 % du PIB de l'Ontario en 2008 et il employait des dizaines de milliers de personnes. Par suite du niveau élevé d'intégration de ce secteur en Amérique du Nord, les gouvernements du Canada, de l'Ontario et des États-Unis collaborent pour assurer la viabilité à long terme de l'industrie automobile, durement frappée par le ralentissement économique. Dans le cadre de cette initiative, l'Ontario a convenu en 2009-2010 de faire des investissements pour appuyer deux fabricants d'automobiles.

Grâce à ces mesures, le gouvernement de l'Ontario manifeste son soutien aux travailleurs de l'automobile et aux collectivités visées. En plus d'aider le secteur de l'automobile à rester vigoureux, cette initiative devrait favoriser son innovation et assurer la création d'emplois de haute qualité en Ontario.

Incidences sur les emprunts et la situation financière

Le déficit accumulé correspond à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers de la province. En 2008-2009, le déficit accumulé de la province est passé de 105,6 milliards à 113,2 milliards de dollars, une augmentation de 7,6 milliards de dollars. Cette hausse résulte du déficit de fonctionnement de la province, égal à 6,4 milliards de dollars, et de la diminution de 1,2 milliard de dollars de la valeur marchande des investissements faits aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement pendant l'année.

La dette de la province s'est accrue de 14,7 milliards de dollars durant l'exercice. Comme le tableau suivant l'indique, cette augmentation de la dette est principalement attribuable au déficit découlant des activités et aux investissements dans les immobilisations de la province, qui ont totalisé 7,0 milliards de dollars, de même qu'à l'augmentation des liquidités et des investissements à court terme que détenait la province à la fin de l'exercice financier.

Affectation des nouveaux emprunts de la province en 2008-2009 (En milliards de dollars)	Tableau 4
Servant aux activités de fonctionnement : ¹	6,7
Servant aux investissements dans les immobilisations :	
Investissements dans les immobilisations que possède directement le gouvernement provincial ²	3,6
Investissements dans les immobilisations des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges ³	3,4
	7,0
Fournis aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges et découlant de leurs activités de fonctionnement et de financement ⁴	(2,7)
Augmentation des espèces et des placements temporaires de la province	3,7
Augmentation de la dette de la province	14,7

¹ Déficit de fonctionnement de la province de 6,4 milliards de dollars plus 0,3 milliard de dollars pour les variations nettes des éléments d'actif et de passif qui ont aussi utilisé des liquidités à des fins de fonctionnement. Voir l'État consolidé des flux de trésorerie.

² Comprend un rajustement ponctuel de 0,3 milliard de dollars pour la consolidation de la Commission de transport Ontario Northland.

³ Représente un investissement de 3,9 milliards de dollars dans les immobilisations de ces organismes, moins des contributions de tiers de l'ordre de 0,5 milliard de dollars.

⁴ Comprend les variations des éléments d'actif et de passif nets de ces organismes qui ont fourni des liquidités aux fins du financement des activités de fonctionnement et des immobilisations. Voir l'Annexe 10 des États financiers consolidés.

BONNE GESTION ET OBTENTION DE RÉSULTATS

Savoir gérer en période économique difficile

L'économie du monde entier se caractérise actuellement par un niveau de risque et d'incertitude rarement, voire jamais, atteint depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Dans ce contexte, l'importance continue que le gouvernement provincial accorde à la gestion efficace de ses ressources aide les citoyens et les entreprises de la province à traverser cette période difficile et permet à l'Ontario de se positionner pour reprendre sa croissance au fur et à mesure que la relance se poursuit. La province est en train de renforcer l'efficacité de ses propres opérations et de celles des organismes du secteur parapublic tout en accroissant la responsabilité en ce qui concerne l'emploi des ressources publiques. Le gouvernement de l'Ontario mise aussi sur son plan en cinq points pour créer un modèle économique plus novateur et plus souple, préserver les emplois existants et en créer de nouveaux, et faire en sorte qu'on dispose d'une main-d'œuvre hautement scolarisée afin de combler les besoins de demain. Les sections qui suivent comprennent des précisions sur la manière dont les efforts du gouvernement l'aident à obtenir des résultats réels et mesurables.

Toujours garder le cap

Le gouvernement de l'Ontario reste axé sur des améliorations constantes de la qualité de vie et de la croissance économique dans la province. Une bonne gestion financière sous-tend l'ensemble de ses activités.

Le gouvernement a hérité d'un déficit de 5,5 milliards de dollars en 2003. Il s'est alors engagé à remettre l'Ontario sur la voie de la viabilité financière tout en donnant aux citoyens et aux entreprises de la province les services et l'infrastructure dont ils avaient besoin.

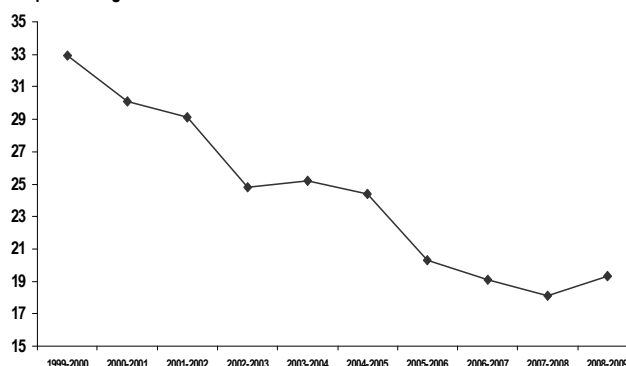
Le gouvernement n'a pas seulement tenu son engagement; il l'a bonifié. Grâce à une gestion financière responsable, il a éliminé le déficit plus tôt que prévu, en 2005-2006. Puis, il a enregistré trois excédents consécutifs. Il a réussi à rééquilibrer la situation financière de la province tout en prenant des mesures importantes pour rétablir les services publics et moderniser l'infrastructure.

L'Ontario offre depuis plusieurs années les soutiens que de nombreux gouvernements reconnaissent depuis peu seulement comme étant indispensables à la croissance économique. Le gouvernement ontarien continuera de faire les investissements nécessaires pour aider les citoyens et stimuler l'économie. Il a élaboré un plan pour rééquilibrer la situation financière de la province d'ici l'exercice 2015-2016.

Le maintien d'un rapport dette-PIB raisonnable est un autre but important. Le rapport déficit accumulé/PIB de l'Ontario est une mesure de la santé financière et économique de la province, car il illustre les incidences des variations de l'activité économique et de la situation financière du gouvernement. Ce rapport, qui avait diminué pendant plusieurs

Déficit accumulé par rapport au PIB de l'Ontario
en pourcentage

Graphique 3

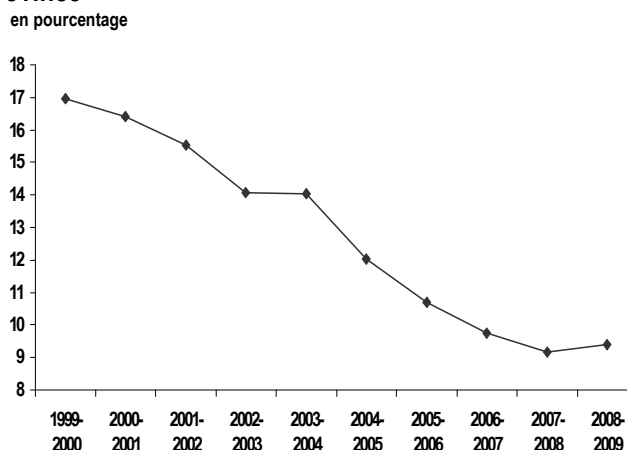


Nota : La diminution abrupte en 2005-2006 était principalement attribuable à une réduction ponctuelle de 16,3 milliards de dollars du déficit accumulé par suite de la consolidation des actifs nets des hôpitaux, des collèges et des conseils scolaires dans les états financiers de la province pour la toute première fois.

années, a connu une augmentation en 2008-2009, passant de 18,1 à 19,3 %, par suite de la contraction de l'économie de la province pendant l'année et de l'accroissement du déficit accumulé, comme l'indique le graphique 3. Le plan du gouvernement, qui vise à rétablir le solde budgétaire, empêchera ce rapport de retourner aux niveaux historiquement élevés d'il y a dix ans.

Un autre indicateur de la situation financière est le rapport entre, d'une part, les frais d'intérêt et, d'autre part, les revenus du gouvernement. Ce rapport indique le pourcentage des revenus du gouvernement qui doit être affecté chaque année au service de la dette. Le graphique 4 illustre l'évolution des frais d'intérêt en tant que pourcentage des revenus totaux ces dix dernières années. En 2008-2009, ce rapport a légèrement augmenté, passant de 9,2 à 9,5 %. Même si les frais d'intérêt ont été inférieurs à ce qu'ils avaient été l'année précédente, les revenus de la province ont enregistré une baisse proportionnelle plus importante. Cela signifie que la dette en pourcentage des revenus est à la hausse.

Frais d'intérêt en pourcentage des revenus de la province Graphique 4



Gouvernement plus efficient

En 2008-2009, le gouvernement est devenu conscient que la situation économique exigeait l'adoption de mesures visant à réduire le coût de ses propres activités. Il a annoncé la mise en place d'un programme strict de restriction de ses dépenses internes qui comprenait notamment la réduction des frais de déplacement et d'experts-conseils; le gel de l'achat de véhicules par le gouvernement; le gel des améliorations locatives et de ses avoirs immobiliers actuels, et l'intensification des pratiques écologiques en milieu de travail pour réduire les frais d'impression, de photocopie et de télécopie. Il a également annoncé que les effectifs de la fonction publique de l'Ontario seraient limités à 68 645 équivalents temps plein et que les augmentations salariales des hauts fonctionnaires seraient limitées. Depuis, il s'est engagé à réduire la taille de la fonction publique de l'Ontario de 5 % sur trois ans par attrition et par d'autres mesures.

À la suite de l'adoption de ces mesures et en raison d'autres facteurs, l'Ontario se classait au deuxième rang parmi les provinces en 2008-2009, selon les données de Statistique Canada, pour ce qui est des dépenses par habitant au titre des « services gouvernementaux généraux », y compris les dépenses d'administration. Les dépenses provinciales dans ce domaine, qui se situaient à 134 \$ par habitant, étaient inférieures de 28 % à la moyenne constatée dans les autres provinces (185 \$).

Afin d'accroître l'efficacité du secteur public de l'Ontario, le gouvernement a annoncé dans son budget de 2009 qu'il allait miser sur le succès du programme AchatsOntario. Ce programme incite les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités à collaborer pour réduire les coûts d'achat de biens et de services. Le gouvernement prévoit déposer un projet de loi pour étoffer le programme AchatsOntario et encourager davantage de partenaires du secteur parapublic à unir leurs efforts lorsqu'ils achètent des services et des produits communs. Cette approche coordonnée et intégrée en matière d'approvisionnement devrait entraîner des économies estimatives de 200 millions de dollars par année au cours de ses trois premières années de fonctionnement.

Faire des affaires plus facilement en Ontario

L'initiative « L'Ontario propice aux affaires » facilite et accélère l'accès aux services gouvernementaux pour les familles et les entreprises. Cette initiative vise la modernisation de la réglementation tout en protégeant l'intérêt public. Le gouvernement réduira aussi le nombre de règlements de 25 % au cours des deux prochaines années.

Dans son budget de 2009, le gouvernement de l'Ontario a proposé d'adopter une taxe de vente unique sur la valeur ajoutée qui serait instaurée le 1^{er} juillet 2010. Quatre provinces du Canada et plus de 130 pays ont déjà adopté une taxe sur la valeur ajoutée en raison de sa plus grande efficacité. La Colombie-Britannique vient elle aussi d'annoncer son intention d'instaurer une taxe de vente unique d'ici la même date. Une fois que la Colombie-Britannique et l'Ontario auront mis en place cette structure fiscale, six provinces du pays seront passées à ce type de système.

La taxe de vente au détail actuelle s'applique à de nombreux achats que les entreprises font en vue de vendre des biens et des services. Ce coût est ajouté au prix final de chaque produit et service et transmis au consommateur. Si la province adoptait une taxe sur la valeur ajoutée, la plupart des entreprises auraient droit au remboursement de la taxe qu'elles doivent acquitter sur la plupart de leurs intrants. Diverses études révèlent que la majeure partie des économies réalisées de cette façon est transmise aux consommateurs sous forme de prix plus bas. Parallèlement, les exportations sont plus compétitives. En Ontario, l'harmonisation avec le cadre fiscal du gouvernement fédéral applicable aux biens et aux services permettrait aux entreprises de bénéficier d'une démarche simplifiée en matière de déclaration de renseignements. On estime que les entreprises réaliseraient ainsi des économies annuelles supérieures à 500 millions de dollars en coûts de conformité. L'Ontario a déjà confié au gouvernement fédéral l'administration de l'impôt sur les sociétés à l'égard des années d'imposition se terminant après 2008. L'observation fiscale des entreprises est ainsi simplifiée et moins coûteuse et les entreprises peuvent faire des économies annuelles pouvant totaliser jusqu'à 100 millions de dollars.

Amélioration de l'obligation redditionnelle

Le gouvernement de l'Ontario a toujours cherché à faire en sorte que les ressources dont les autres entités du secteur public et lui-même ont la garde soient optimisées. Cet objectif est encore plus important en cette période économique difficile, car la population doit savoir que les fonds publics sont utilisés de façon judicieuse et donnent les résultats appropriés. Le gouvernement de l'Ontario continue à améliorer et à consolider les cadres et les pratiques qui sous-tendent son engagement en matière de responsabilisation accrue.

Les paiements de transfert, qui financent un vaste éventail d'organismes sans but lucratif offrant des programmes de santé et sociaux pour le compte du gouvernement, représentent une part importante des dépenses du gouvernement. Grâce à une directive améliorée applicable aux paiements de transfert, le gouvernement exige maintenant une plus grande responsabilité à l'égard de la façon de dépenser les fonds transférés et des résultats obtenus. La directive précise clairement les rapports entre, d'une part, le gouvernement provincial et, d'autre part, tout organisme recevant des paiements de transfert. Un accord doit énumérer les attentes et les conditions de financement qui appuient une saine gestion, l'optimisation des ressources et la transparence. Afin d'optimiser les résultats obtenus, le gouvernement utilise une démarche axée sur le risque qui lui permet de surveiller en permanence et de gérer effectivement les risques associés à la réalisation de ses objectifs. Des dispositions autorisent le gouvernement provincial à adopter des mesures correctives pour veiller à ce que les fonds soient utilisés conformément aux accords conclus ou retournés.

Le gouvernement est en train de réviser la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte, qui énumère les responsabilités des organismes qu'il crée et précise ses attributions en matière de surveillance de ces organismes. Les modifications apportées se traduiront par une amélioration de l'obligation redditionnelle des organismes gouvernementaux et une meilleure surveillance de leurs

activités. Elles permettront aussi de veiller à ce que les organismes respectent des normes et des pratiques uniformes.

Le gouvernement de l'Ontario veille aussi à ce que ses partenaires du secteur parapublic s'efforcent de faire le meilleur emploi possible des deniers publics :

- Lorsqu'il a fait des investissements dans l'infrastructure municipale sous le régime de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario* l'année dernière, le gouvernement provincial a adopté plusieurs mesures pour assurer une certaine obligation redditionnelle relativement aux aides financières consenties, qui totalisaient 1,1 milliard de dollars. Les municipalités doivent rendre compte de l'emploi prévu et réel des fonds reçus. Le gouvernement provincial conserve également le droit de procéder à des vérifications pour s'assurer que les fonds servent aux fins prévues et de recouvrer les fonds qui n'ont pas été affectés à ces fins.
- Dans son budget de 2009, le gouvernement a annoncé des investissements de 32,5 milliards de dollars dans l'infrastructure au cours des deux prochaines années. Une part importante de ces aides financières provient des programmes d'infrastructures que le gouvernement fédéral a négociés avec les provinces pour prévoir des mesures de stimulation économique à court terme. L'objectif prévu est de répartir les fonds en temps opportun pour réaliser les buts visés par les mesures de stimulation tout en assurant l'obligation redditionnelle et la transparence du processus décisionnel. Conformément à cet objectif, le gouvernement envisage de créer un site Web où il rendra publiquement compte des progrès accomplis grâce aux investissements fournis.

Obtention de résultats mesurables

Le gouvernement de l'Ontario a placé la barre très haut pour ce qui est des services publics qu'il offre. Afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés à l'égard de la population ontarienne, le gouvernement est résolu à adopter un processus de planification et d'établissement de rapports axé sur la définition de buts et la publication des progrès obtenus en ce qui concerne la réalisation de ses buts. Ceux-ci sont diversifiés : améliorer les habiletés des élèves, réduire les temps d'attente en ce qui concerne certains actes médicaux, accroître la sécurité des routes, aménager des collectivités mieux planifiées, augmenter l'emploi par l'Ontario de l'énergie verte, et attirer un nombre plus élevé d'innovateurs et d'investisseurs. C'est en restant centré sur ses principaux buts que le gouvernement continue d'améliorer les conditions de vie de la population ontarienne et de lui assurer un meilleur avenir malgré le recul économique actuel.

Une société forte, une économie forte

Aider les élèves à réussir – Le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied plusieurs initiatives pour assurer la réussite d'un nombre accru d'élèves. L'élévation du taux de succès des jeunes constitue une priorité de tout projet de création d'une main-d'oeuvre bien instruite et elle sous-tend l'objectif d'accroissement des chances de réussite des citoyens tout au long de leur vie. Les stratégies visant à réduire l'effectif des classes pendant les années clés du cycle primaire, à améliorer les compétences en lecture, en écriture et en mathématiques des enfants, et à accroître le nombre de jeunes qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires portent leurs fruits :

- Le gouvernement a atteint son objectif de réduction de la taille des classes en 2008-2009. Plus de 90 % des élèves de la maternelle à la troisième année se trouvent dans des classes de 20 enfants ou moins et aucune classe ne compte plus de 23 élèves. Cela veut dire que plus de 540 000 élèves du primaire sont maintenant dans des classes comptant 20 élèves ou moins, alors qu'il y a cinq ans, ils étaient seulement 166 000 dans ce cas. On peut consulter les données relatives à l'évolution de la taille des classes ces cinq dernières années dans chaque école dans l'Outil de suivi de l'effectif des classes (www.edu.gov.on.ca/fre/cst/).

- En 2002-2003, seulement 54 % des élèves de troisième et de sixième années ont atteint la norme provinciale (équivalant à la cote « B ») lors des évaluations des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques. Les élèves ayant de la difficulté dans ces domaines se découragent souvent et abandonnent plus tard leurs études. En 2007-2008, l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles, 65 % des élèves de troisième et de sixième années ont atteint la norme provinciale aux tests de lecture, d'écriture et de mathématiques. Cela représente une augmentation de 11 % par rapport à 2002-2003 et des progrès importants en vue de la réalisation de l'objectif de 75 %. Les résultats pour chaque école sont disponibles sur le site Web de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui administre les tests (www.eqao.com). Les résultats des élèves de l'Ontario se comparent avantageusement à ceux d'élèves d'autres provinces et pays. Les enfants de neuf et de dix ans de la province comptaient parmi les meilleurs dans le monde pour ce qui est des tests de lecture, selon l'étude 2006 du Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS). En outre, le rapport du Programme pancanadien d'évaluation publié en 2007 a révélé que les élèves de langue anglaise âgés de 13 ans de la province avaient obtenu des résultats considérablement supérieurs dans le domaine de la lecture à ceux de leurs camarades d'autres provinces et territoires.
- En 2003-2004, seulement 68 % des élèves ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. Diverses études révèlent que les élèves qui n'ont pas de diplôme ont davantage de chance de vivre des situations de chômage et d'avoir des problèmes financiers et sociaux. Le gouvernement s'est donc donné comme objectif de veiller à ce que 85 % des élèves obtiennent leur diplôme. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires a atteint 77 % en 2007-2008, une progression de neuf points de pourcentage (13 500 élèves de plus) par rapport aux données de 2003-2004. En 2008, le Conseil canadien sur l'apprentissage a applaudi la stratégie ontarienne. Dans son rapport, le Conseil a conclu qu'au cours des quatre dernières années, un nombre accru d'élèves avait reçu l'attention et bénéficié des options d'apprentissage dont il avait besoin pour réussir à l'école. Les auteurs du rapport pensent même que les autorités d'autres compétences territoriales pourraient gagner à passer en revue la stratégie de l'Ontario relativement à l'enseignement secondaire.

Besoin de travailleurs qualifiés – L'un des principaux éléments du plan en cinq points du gouvernement vise l'amélioration des compétences et des habiletés de la main-d'oeuvre de l'Ontario de sorte que la province reste compétitive au sein de l'économie mondiale du savoir. Pour ce faire, le gouvernement a pris les mesures suivantes :

- Il a instauré le programme Deuxième carrière, en passe de donner à 20 000 travailleurs licenciés l'aide dont ils ont besoin, sous forme de cours de formation professionnelle, de soutiens du revenu fondés sur le besoin et de services de planification de la carrière, pour exercer une carrière dans de nouvelles industries. À la fin de 2008-2009, plus de 8 000 travailleurs licenciés participaient à ce programme, un nombre supérieur à l'objectif fixé pour la première année du programme.
- Il a offert un soutien à plus de 82 000 personnes dans le cadre du programme Services de formation pour un réemploi rapide, qui fournit une intervention immédiate et appropriée en cas de licenciements à grande échelle.
- Il a réussi à accroître de 100 000 le nombre d'étudiants dans les collèges et les universités en Ontario, une hausse de 25 % par rapport à 2002-2003, et il a majoré de 1,7 milliard de dollars (près de 63 %) les subventions de fonctionnement accordées aux collèges et aux universités depuis 2002-2003.
- Il a amélioré et étoffé les soutiens et les installations dans les domaines de la formation et de l'apprentissage pour attirer des candidats intéressés et bâtir le profil des métiers spécialisés en Ontario. Aujourd'hui, 120 000 apprentis apprennent un métier, près de 60 000 de plus qu'en 2002-2003.

Accès à une énergie propre et abordable – Le gouvernement de l’Ontario est plus que jamais déterminé à veiller à ce que les citoyens et les entreprises de la province aient accès à une énergie fiable, propre et abordable. En février 2009, il a adopté la *Loi de 2009 sur l’énergie verte*, une loi historique, pour, d’une part, attirer des investissements dans des projets d’énergie éolienne, solaire et hydraulique, et des projets de biomasse et de gaz biologique, et, d’autre part, créer jusqu’à 50 000 emplois en Ontario au cours des trois premières années du programme. Le gouvernement a déjà réalisé de grands progrès pour ce qui est d’aider l’Ontario à devenir un leader dans le domaine de l’énergie propre et de la conservation :

- L’Ontario a déjà dépassé d’environ 300 mégawatts son objectif de 2 700 mégawatts dans le cadre de contrats signés en matière de nouvelle énergie renouvelable d’ici 2010.
- En 2007-2008, l’Ontario a atteint son objectif de cette époque en matière de conservation d’énergie. Il a maintenant un nouvel objectif de réduction de la demande de pointe de 1 350 mégawatts supplémentaires d’ici 2010. Il voudrait atteindre une diminution totale de 6 300 mégawatts d’ici 2025.
- Depuis octobre 2003, plus de 7 100 mégawatts provenant de centrales nouvelles ou remises à neuf sont disponibles pour remplacer des mégawatts d’électricité produits par des centrales au charbon. Ces mégawatts s’ajoutent aux sources d’énergie multiples en Ontario et augmentent la capacité de production d’énergie renouvelable. Entre 2003 et 2008, la production d’énergie avec du charbon a diminué de près de 40 %.
- L’installation de « compteurs intelligents » dans la totalité des logements et des petites entreprises de la province progresse et devrait être terminée à la fin de 2010. Ces compteurs permettront d’instaurer un système d’établissement des tarifs selon l’heure de la consommation. Plus de deux millions de compteurs ont été installés jusqu’à présent.

Amélioration de l’accès aux soins de santé – Grâce à l’accroissement des fonds fournis et aux initiatives de restructuration, les habitants de l’Ontario, aujourd’hui, font face à des délais d’attente moins longs pour obtenir des services clés, jouissent d’un meilleur accès aux professionnels de la santé et profitent d’un système plus efficace et caractérisé par une plus grande responsabilité au niveau local.

- Les délais d’attente en ce qui concerne les interventions ciblées sont moins longs, et souvent beaucoup moins longs. Les interventions ciblées à des fins de réduction des temps d’attente comprennent les chirurgies de la cataracte, les angiographies, les angioplasties, les arthroplasties du genou et de la hanche, les tomodensitométries et les examens par imagerie par résonance magnétique, et les chirurgies en oncologie. Les améliorations à ces interventions font l’objet d’un suivi depuis août 2005. Dernièrement, les délais d’attente à l’égard des chirurgies pédiatriques et des chirurgies générales ont eux aussi été ciblés et réduits. On peut trouver des précisions sur les temps d’attente par région et intervention médicale sur le site Web www.ontariowaittimes.com, qui est régulièrement mis à jour.
- Le gouvernement a aussi décidé d’aborder la question complexe de la réduction des temps d’attente dans les salles d’urgence en investissant dans des programmes pour prévenir et mieux gérer les maladies chroniques; en créant des équipes d’intervention dirigées par des infirmières pour fournir aux résidents de foyers de soins de longue durée des soins et des interventions et éviter ainsi les visites aux urgences; en libérant des lits d’hôpitaux grâce à l’ouverture d’un plus grand nombre de lits dans les foyers de soins prolongés; et en améliorant la capacité et le rendement des salles d’urgence.
- Le gouvernement appuie aussi le bien-être et la prévention des maladies en créant l’Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, qui fournit des conseils spécialisés et techniques et un soutien sur place aux travailleurs de la santé de première ligne, aux unités de santé publique et au gouvernement dans les domaines des maladies infectieuses, du contrôle et de la prévention des infections, de la promotion de la santé et d’autres facettes de la santé publique.

- Le gouvernement a adopté la stratégie Ontario sans fumée pour empêcher les jeunes de commencer à fumer et pour aider les fumeurs à arrêter de fumer. Il a aussi interdit l'étalage des produits du tabac de même que le tabagisme dans les voitures quand des enfants sont présents.
- Environ deux millions d'Ontariens et d'Ontariennes ont choisi de recevoir leurs soins de santé primaires par l'intermédiaire d'équipes Santé familiale, y compris approximativement 280 000 personnes qui n'avaient pas auparavant de médecin de famille. Les équipes Santé familiale permettent aux médecins de famille, aux infirmières, aux infirmières praticiennes et à d'autres professionnels de la santé de travailler ensemble, ce qui améliore l'accès aux soins primaires de même que leur efficacité. Le gouvernement a aussi mis sur pied le programme Accès Soins, un programme novateur de conception tout à fait ontarienne qui aide les personnes sans fournisseur de soins de santé à en trouver un dans leur collectivité.
- Le gouvernement est en passe d'augmenter le nombre de médecins, d'infirmières et d'infirmières praticiennes pour aider les patients. Entre 2003-2004 et 2008-2009, il a accru de 23 % le nombre d'étudiants de première année dans les facultés de médecine et, en septembre 2008, il a financé 852 postes de médecin au niveau de la première année du premier cycle dans les six facultés de médecine de la province, y compris l'École de médecine du Nord de l'Ontario, la toute première faculté de médecine au pays en plus de 30 ans, qui a accueilli 224 étudiants en septembre 2008. En mai 2009, il a créé 100 places supplémentaires dans les facultés de médecine. Ces nouvelles places, conjuguées aux 160 places créées depuis 2003-2004, permettront d'accueillir 260 étudiants de première année, soit une augmentation de 38 %.
- Le gouvernement a augmenté le nombre de postes de résidents en médecine familiale de 75 % entre 2004-2005 et 2007-2008. En juin 2008, 330 médecins de famille de plus étaient prêts à entreprendre leur carrière.
- Pour appuyer les infirmières praticiennes, le gouvernement a financé 163 places en 2008-2009, une augmentation de 60 % par rapport à il y a trois ans. Les infirmières praticiennes sont des infirmières autorisées qui ont fait des études avancées et qui ont des compétences décisionnelles dans les domaines suivants : évaluation de la santé, diagnostic, thérapies, gestion des soins, et développement communautaire et planification. L'accroissement du nombre d'infirmières praticiennes améliorera l'accès de la population ontarienne aux soins de santé primaires.
- Grâce au programme Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers, plus de 5 500 nouveaux diplômés en soins infirmiers se sont vu offrir un emploi garanti à temps plein pendant au plus 7,5 mois depuis l'instauration du programme en 2007. Depuis 2003, il y a quelque 10 000 infirmières et infirmiers de plus en Ontario. Le gouvernement a créé plus de 2 300 postes de soins infirmiers depuis l'automne 2007.
- Depuis l'instauration des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), le ministère de la Santé et des Soins de longue durée joue un rôle d'intendance et met l'accent sur l'orientation stratégique et générale du système de santé de la province. Les RLISS ont été créés en 2006 et sont responsables, à l'échelle de leur région, des entités suivantes : hôpitaux, établissements de soins de longue durée, centres d'accès aux soins communautaires, organismes communautaires de services de soutien, organismes de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, et centres de santé communautaire.
- Tous les hôpitaux doivent maintenant recueillir et communiquer d'une manière claire et uniformisée des mesures pour assurer la sécurité des patients. Les données doivent viser en tout huit indicateurs. Actuellement, elles sont disponibles par l'intermédiaire d'un site Web pour les patients, les fournisseurs de soins et le grand public.

Déplacement des personnes et des produits de façon efficace et sécuritaire – Le secteur des transports constitue l'une des principales pierres angulaires de la prospérité économique de l'Ontario et de la qualité de vie élevée dont nous jouissons. L'économie ontarienne, axée sur l'exportation, repose sur ce système pour assurer le transport efficace, sécuritaire et concurrentiel des personnes et des biens, particulièrement en cette période caractérisée par la livraison juste à temps.

- L'Ontario est en train d'inciter un nombre accru de personnes à utiliser les transports en commun. Pour ce faire, il collabore avec ses partenaires pour rendre cette option plus pratique et accessible. Les systèmes municipaux de transport en commun desservant les 15 plus grands centres urbains de l'Ontario ont transporté 703 millions de passagers en 2007. Ce nombre devrait passer à 740 millions en 2009 et à 809 millions d'ici 2012. Les trains et les autobus du GO Transit ont transporté 51,6 millions de passagers en 2007-2008. Ce nombre devrait passer de 52,8 millions en 2009-2010 à 57,7 millions d'ici 2012-2013.
- Des projets comme l'accroissement de la capacité au passage frontalier du pont Queenston-Lewiston à Niagara, la nouvelle voie pour les camions au passage binational de Sault Ste. Marie et l'aménagement de voies réservées aux véhicules multioccupants (VMO) sur les autoroutes 403 et 404 ont contribué à améliorer le réseau de transport de l'Ontario de même que les liens avec notre plus important partenaire commercial.
- La sécurité des routes constitue une autre priorité. En 2006, les routes de l'Ontario étaient les plus sûres de l'Amérique du Nord. En effet, selon les données disponibles les plus récentes, le taux de décès liés à des accidents de la route était de 0,87 décès par tranche de 10 000 titulaires de permis, le taux le plus faible jamais enregistré.

RÉSULTATS RÉELS ET PROVISOIRES FIGURANT DANS LE BUDGET DE 2009

La province a publié les résultats provisoires de 2008-2009 dans le budget de 2009, déposé en mars de cette année. Le déficit final de 6,4 milliards de dollars déclaré pour l'année représente une augmentation de 2,5 milliards de dollars par rapport au montant établi dans les estimations provisoires (3,9 milliards de dollars). Il est attribuable à une réduction de 2,9 milliards de dollars des revenus prévus, compensée en partie par une diminution de 0,4 milliard de dollars des dépenses par rapport aux prévisions.

Les estimations provisoires du budget de 2009 en ce qui concerne les revenus ont été inférieures de 3,5 milliards de dollars au plan budgétaire de 2008. Les résultats définitifs pour 2008-2009 sont inférieurs de 2,9 milliards de dollars aux prévisions provisoires en raison des incidences plus importantes que prévues de la crise financière internationale et du fléchissement de l'économie à partir du quatrième trimestre de l'année civile 2008. Par exemple, les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés affichaient une baisse de 1,9 milliard de dollars par rapport aux prévisions provisoires par suite des remboursements anormalement plus élevés que prévu. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers étaient eux aussi inférieurs aux prévisions (-0,8 milliard de dollars), compte tenu des nouvelles données résultant du traitement des déclarations de revenus de 2008 qui illustrent une diminution des taux d'emploi et des gains en capital par rapport aux prévisions. Toutes les sources de revenus, hormis les recettes fiscales, ont augmenté de 0,1 milliard de dollars par rapport aux résultats provisoires.

Les charges finales s'établissent à 96,9 milliards de dollars, soit 0,4 milliard de dollars de moins que les prévisions figurant dans les résultats provisoires. Les chiffres définitifs sont établis à partir des données plus complètes dont on dispose après la publication des données provisoires dans le budget de 2009.

Comparaison des résultats provisoires et réels de 2008-2009 **Tableau 5**
(En milliards de dollars)

	Chiffres provisaires 2008-2009	Chiffres réels 2008-2009	Variation
Revenus			
Impôts	65,4	62,4	(3,0)
Gouvernement du Canada	16,6	16,6	-
Revenu provenant des entreprises publiques	3,9	4,0	0,1
Autres	7,5	7,5	-
Total des revenus	93,4	90,5	(2,9)
Charges			
Programmes	88,5	88,3	(0,1)
Intérêt sur la dette	8,9	8,6	(0,3)
Total des dépenses	97,3	96,9	(0,4)
Excédent (Déficit) annuel	(3,9)	(6,4)	(2,5)

Nota :

Comme les données provisoires et les variations connexes ont été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Une réserve de 750 millions de dollars incluse dans le plan financier du budget de 2008 a servi à réduire le déficit.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 2009 ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette, de la variation du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2009, ainsi que les résultats de ses activités, la variation de sa dette nette, la variation de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Jim McCarter, FCA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 31 juillet 2009

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(En millions de dollars)	Budget 2008-2009 ¹	Chiffres réels 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
Revenus (<i>Annexes 1 et 2</i>)			
Impôt sur le revenu des particuliers	25 171	24 727	24 538
Taxe de vente au détail	17 206	17 267	16 976
Impôt sur les sociétés	12 339	6 748	12 990
Impôt-santé des employeurs	4 821	4 617	4 605
Taxes sur l'essence et les carburants	3 122	3 021	3 093
Contribution-santé de l'Ontario	2 809	2 776	2 713
Autres taxes et impôts	3 507	3 239	3 517
Total des taxes et impôts	68 975	62 395	68 432
Transferts du gouvernement du Canada	16 457	16 591	16 597
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	4 122	4 042	4 437
Autre	7 366	7 444	7 656
	96 920	90 472	97 122
Charges (<i>Annexes 3 et 4</i>)			
Santé	40 437	40 747	38 118
Éducation	13 196	13 215	12 618
Services sociaux et à l'enfance	11 798	12 054	11 265
Intérêt sur la dette	8 891	8 566	8 914
Environnement, ressources et développement économique	7 449	7 165	10 298
Éducation postsecondaire et formation	6 240	6 076	6 486
Justice	3 699	3 804	3 643
Administration générale et autre	4 460	5 254	5 180
	96 170	96 881	96 522
Réserve	750	–	–
Excédent (Déficit) annuel	–	(6 409)	600

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

¹ Montants indiqués dans le plan budgétaire de 2008.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars	2009	2008
(En millions de dollars)		
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	12 708	15 359
Dette (<i>note 2</i>)	176 915	162 217
Contrats d'achat d'électricité (<i>note 4</i>)	2 206	2 579
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 5</i>)	404	1 024
Autres passifs (<i>note 6</i>)	4 383	4 340
	196 616	185 519
Actif financier		
Espèces et quasi-espèces	5 746	4 001
Placements temporaires (<i>note 7</i>)	6 132	4 143
Débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	4 942	8 358
Prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	9 822	8 825
Autres actifs (<i>note 8</i>)	1 994	2 068
Investissement dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	14 655	15 706
	43 291	43 101
Dette nette	(153 325)	(142 418)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	21 671	19 112
Actif net des organismes du secteur parapublic (<i>Annexe 10</i>)	18 416	17 689
	40 087	36 801
Déficit accumulé	(113 238)	(105 617)
Passif éventuel (<i>note 11</i>) et engagements (<i>note 12</i>)		
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2009	2008
Excédent (Déficit) annuel	(6 409)	600
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 553)	(2 748)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	988	880
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	59	9
Gains sur la vente d'immobilisations corporelles	(53)	(8)
Augmentation de l'actif net des organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	(727)	(610)
	(3 286)	(2 477)
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires <i>(note 10)</i>	(1 212)	(935)
Augmentation de la dette nette	(10 907)	(2 812)
Dette nette au début de l'exercice	(142 418)	(141 100)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires au début de l'exercice (note 10)	–	1 494
Dette nette redressée au début de l'exercice	(142 418)	(139 606)
Dette nette à la fin de l'exercice	(153 325)	(142 418)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2009	2008
Déficit accumulé au début de l'exercice	(105 617)	(106 776)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires au début de l'exercice (<i>note 10</i>)	–	1 494
Déficit accumulé redressé au début de l'exercice	(105 617)	(105 282)
(Déficit) Excédent annuel	(6 409)	600
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	(1 212)	(935)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(113 238)	(105 617)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2009	2008
Activités de fonctionnement		
(Déficit) Excédent annuel	(6 409)	600
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	988	880
Gains sur la vente d'immobilisations corporelles	(53)	(8)
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (Annexe 9)	(4 042)	(4 437)
Montants remis par les entreprises publiques (Annexe 9)	3 631	3 271
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (note 5)	(620)	(374)
Diminution des contrats d'achat d'électricité (note 4)	(373)	(398)
(Diminution) Augmentation des créditeurs et charges à payer (Annexe 5)	(2 651)	2 637
Augmentation (Diminution) d'autres postes	2 786	(2 206)
Liquidités servant aux activités de fonctionnement	(6 743)	(35)
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 553)	(2 748)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	59	9
Augmentation de l'actif net des organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	(727)	(610)
Liquidités servant aux opérations liées aux immobilisations	(4 221)	(3 349)
Placements		
Augmentation des placements temporaires (note 7)	(1 989)	(1 850)
Liquidités servant aux placements	(1 989)	(1 850)
Activités de financement		
Emprunts contractés	35 877	20 761
Dette remboursée	(21 179)	(15 855)
Liquidités découlant des activités de financement	14 698	4 906
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents	1 745	(328)
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	4 001	4 329
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	5 746	4 001
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(TOUS LES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS)

1. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Les hôpitaux publics, les hôpitaux psychiatriques spécialisés, les conseils scolaires et les collèges, qu'on appelle collectivement « organismes du secteur parapublic », sont consolidés par secteur dans les présents états financiers.

Les entreprises publiques et les autres organismes qui sont sous le contrôle de la province et qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) soit des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) soit des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes se trouve à l'Annexe 8.

Les activités des organismes qui ne respectent pas les seuils d'importance relative sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables dans les présents états financiers. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 13 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exception des entreprises publiques et des organismes du secteur parapublic, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Les redressements nécessaires sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes du gouvernement qui :

- i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice;
- ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales;
- iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales;
- iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Investissement dans les entreprises publiques dans l'état consolidé

de la situation financière, et leurs revenus nets cumulés sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

Les organismes du secteur parapublic (OSP) sont inscrits dans les états financiers selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, connue également sous le nom de « consolidation sur une seule ligne », les OSP font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux gouvernements. Les gains et pertes considérables découlant d'opérations entre des organismes à l'intérieur du périmètre comptable du gouvernement sont éliminés lors de la consolidation. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Actif net des organismes du secteur parapublic de l'état consolidé de la situation financière. Leurs charges nettes cumulées, soit les charges annuelles totales de tous les organismes du secteur parapublic déduction faite des revenus tirés de sources autres que la province, sont incluses dans les Charges dans l'état consolidé des résultats. Les charges nettes cumulées des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges nettes des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation, et les charges nettes des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant comptabilisé ou divulgué à l'égard d'un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit quand il pourrait exister un écart important entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à l'évaluation des charges à payer liées aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés, à la valeur des paiements de transfert du gouvernement du Canada dans le domaine de la santé et des services sociaux, et à la valeur du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers au Canada.

Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs donnent lieu à une certaine incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir une différence entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités). La valeur des immobilisations corporelles est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimative des actifs et leur durée de vie utile réelle. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison d'éventuelles révisions ultérieures des prévisions en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus de l'année passée. L'estimation des contributions dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière des programmes sociaux est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la part estimée et la part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

L'incertitude rattachée à l'évaluation du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers au Canada est détaillée dans la note 8 aux présents états financiers.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront acquis dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées. Sont compris :

- les comptes fournisseurs à payer;
- les paiements de transfert;
- l'intérêt sur la dette accumulé;
- les prestations de retraite et les autres avantages sociaux futurs;
- l'amortissement des immobilisations corporelles;
- les charges nettes des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel se produisent les événements qui y donnent lieu pourvu qu'ils soient autorisés, lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et qu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres coûts.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les allocations de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur la charge ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des gains ou des pertes actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles et de l'infrastructure de transport appartenant à la province est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant leur durée de vie utile estimative. L'amortissement des immobilisations corporelles appartenant aux organismes du gouvernement consolidés dans les présents états financiers est également inclus dans les charges.

La province met progressivement en oeuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles (se reporter à Immobilisations corporelles à la page 38). Par conséquent, le coût d'acquisition d'autres immobilisations corporelles appartenant à la province, telles que l'ameublement et les véhicules, est imputé aux charges. En outre, pour les contrats importants de location-acquisition conclus par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une charge lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation locative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Dettes

Les emprunts sont constitués des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres prestations de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen prévu d'années de service non écoulées des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et dont il tirera des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu à ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et l'investissement dans les entreprises publiques.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la collecte des débiteurs est jugée douteuse.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants que doivent les entreprises publiques.

Le poste Investissement dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Actif net des organismes du secteur parapublic

L'actif net des organismes du secteur parapublic est constitué des biens corporels et de l'actif financier de ces organismes déduction faite de leur passif. L'actif de ces organismes est consolidé, mais il appartient à ces organismes et est géré et exploité par ceux-ci. Les immobilisations corporelles des hôpitaux et des collèges sont comptabilisées selon le coût historique dans leurs états financiers. Les intérêts courus lors de la construction de projets importants sont capitalisés et inclus dans le coût historique lorsqu'un financement propre aux projets est prévu. À l'heure actuelle, les conseils scolaires ne comptabilisent pas les immobilisations corporelles dans leurs états financiers, mais un redressement est effectué lors de la consolidation pour comptabiliser le coût historique estimé de leurs terrains et immeubles dans les états financiers consolidés de la province.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement accumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, à l'exclusion des intérêts. Un coût historique estimé a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en oeuvre la comptabilité des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terres, sont amorties pendant leur durée de vie utile selon une modalité linéaire.

La province met progressivement en oeuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles dont elle est propriétaire. Les catégories suivantes sont incluses dans les immobilisations corporelles et comptabilisées selon le coût historique : les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport appartenant à la province et toutes les immobilisations corporelles appartenant à des organismes du gouvernement qui sont consolidés dans les présents états financiers. Les immobilisations corporelles qui restent, y compris les actifs loués, les ordinateurs, l'équipement, les véhicules et l'ameublement, sont passées en charges lors de leur acquisition. La province entend adopter en 2009-2010 les recommandations du CCSP pour les autres immobilisations corporelles qui restent.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les contributions externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des revenus reportés et amorties selon la même méthode que les immobilisations corporelles apparentées.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 176,9 milliards de dollars au 31 mars 2009 (162,1 milliards de dollars en 2008) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 149,2 milliards de dollars (133,9 milliards de dollars en 2008) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 27,7 milliards de dollars (28,3 milliards de dollars en 2008). Le tableau à la page suivante présente le calendrier d'échéances de l'encours de la dette totale de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Dette							2009	2008
Au 31 mars								
Devise	Dollar canadien	Dollar améric.	Yen japonais	Euro¹	Autres devises²	Total	Total	
Échéance :								
2009							27 035 \$	
2010	18 736 \$	3 640	747	1 490	769	25 382 \$	13 696	
2011	12 605	3 537	–	–	252	16 394	11 038	
2012	8 771	4 924	–	–	47	13 742	7 352	
2013	7 889	3 536	–	–	550	11 975	11 317	
2014	12 776	1 010	178	2 405	569	16 938	–	
1 - 5 ans	60 777	16 647	925	3 895	2 187	84 431	70 438	
6 - 10 ans	19 286	4 957	159	206	2 493	27 101	30 670	
11 - 15 ans	11 097	–	–	–	–	11 097	9 037	
16 - 20 ans	16 658	–	–	–	–	16 658	14 710	
21 - 25 ans	8 816	–	–	–	–	8 816	13 469	
26 - 45 ³ ans	28 722	–	–	–	–	28 722	23 732	
	145 356 \$	21 604	1 084	4 101	4 680	176 825 \$	162 056 \$	
Gain non amorti – Change	–	85	5	–	–	90	161	
Total^{4, 5}	145 356 \$	21 689	1 089	4 101	4 680	176 915 \$	162 217	
Dette contractée pour les besoins de la province⁶	120 950	19 959	1 089	4 101	3 148	149 247	133 880	
Dette de la SFIEO	24 406	1 730	–	–	1 532	27 668	28 337	
Total^{4, 5}	145 356 \$	21 689	1 089	4 101	4 680	176 915 \$	162 217 \$	
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)								
2009	5,45 %	3,73 %	3,83 %	4,02 %	4,56 %	5,17 %	–	
2008	5,97 %	4,76 %	2,42 %	4,65 %	4,42 %	–	5,76 %	

¹ Les emprunts en euros comprennent les emprunts en euros et en francs français.

² Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse, le dollar de Hong Kong, et le rand d'Afrique du Sud.

³ L'échéance la plus longue est le 2 juin 2054.

⁴ Au 31 mars 2009, le total de la dette en devises étrangères était de 31,5 milliards de dollars (24,7 milliards de dollars en 2008). De ce montant, 31,2 milliards de dollars ou 99,1 % (23,9 milliards de dollars ou 96,8 % en 2008) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens; le reste, soit 0,9 % (3,2 % en 2008) de la dette en devises étrangères était des emprunts non couverts : 241 millions de dollars (720 millions de dollars en 2008) en yens japonais et 55 millions de dollars (26 millions de dollars en 2008) en francs suisses.

⁵ La dette totale inclut des obligations totalisant 2,4 milliards de dollars (2,7 milliards de dollars en 2008) comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions.

⁶ Les emprunts en dollars canadiens comprennent des dettes à long terme que la province a contractées. Au 31 mars 2009, une somme de 0,5 milliard de dollars était détenue (1,2 milliard de dollars en 2008).

Dette		
Au 31 mars	2009	2008
Dette payable au(x) à la :		
Investisseurs publics	158 211 \$	141 730 \$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 233	10 233
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	3 001	4 466
Régime de retraite des fonctionnaires	1 991	2 260
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	946	1 074
Société canadienne d'hypothèques et de logement	811	863
Autres ¹	1 632	1 430
Total	176 825 \$	162 056 \$
<small>¹ La dette payable à d'autres comprend principalement les emprunts du trust des conseils scolaires, qui s'élèvent à 814 millions de dollars (831 millions de dollars en 2008) et les emprunts de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui se situent à 818 millions de dollars (599 millions de dollars en 2008).</small>		

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2009 était de 196,7 milliards de dollars (180,1 milliards de dollars en 2008). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 176,8 milliards de dollars (162,1 milliards de dollars en 2008) en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Emprunts du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. En juin 2003, le trust a émis des débetures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars. Il a versé 882 millions de dollars des produits aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cet emprunt. Ces montants seront réduits au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert que fera le ministère de l'Éducation au trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Au 31 mars 2009, les avances de 806 millions de dollars (822 millions de dollars en 2008) aux conseils scolaires étaient comprises dans les autres actifs et les 814 millions de dollars (831 millions de dollars en 2008) en débetures sont comptabilisés dans la dette.

3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des échanges pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. La plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé pour fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle, le montant de la dette sous forme de capital en liquidités sans couverture déduction faite des devises étrangères ne doit pas dépasser 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2009, 0,2 % et 0 % (0,6 % et 0 % en 2008) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. Le pourcentage de 0,2 % des emprunts dans une position non couverte de la province avait principalement trait à des emprunts en yens japonais. Une baisse de un yen japonais par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 3,1 millions de dollars (7,5 millions de dollars en 2008) et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 0,9 million de dollars (4,0 millions de dollars en 2008). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2008-2009 s'élevaient à 67 millions de dollars (131 millions de dollars en 2007-2008).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements dans les taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidité et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO.

Au 31 mars 2009, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 11,5 % et de 19,5 % respectivement (15,6 % et 23,6 % en 2008). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait à la date du bilan et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 230 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (290 millions de dollars en 2008).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 7), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs

quant à l'encaisse et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidité pour éventualités.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2009, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés									
Au 31 mars								2009	2008
Échéance au cours de l'exercice	2010	2011	2012	2013	2014	6 – 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Échanges :									
Taux d'intérêt ¹	10 411 \$	9 545 \$	11 408 \$	7 608 \$	5 809 \$	23 271 \$	6 155 \$	74 207 \$	61 028 \$
Crédit croisé	4 906	3 192	3 096	3 784	6 507	10 362	–	31 847	27 032
Contrats de change à terme	8 881	–	–	–	–	–	–	8 881	2 649
Garanties de taux plafond et plancher	88	–	–	–	–	–	–	88	88
Total	24 286 \$	12 737 \$	14 504 \$	11 392 \$	12 316 \$	33 633 \$	6 155 \$	115 023 \$	90 797 \$

¹ Inclut 1,3 milliard de dollars d'échanges de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par l'entité consolidée.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2009.

Risque de crédit	2009	2008
Au 31 mars		
Risque de crédit brut ¹	5 492 \$	2 247 \$
Moins : Conventions de positionnement ²	(4 254)	(1 487)
Risque de crédit net	1 238 \$	760 \$

¹ Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la province si chacune de ses contreparties manquait à ses engagements au même moment (c.-à-d., la province a un gain non matérialisé).

² Les conventions de positionnement s'appliquent aux contreparties assujetties à des ententes cadres lorsque les dates de règlement des contrats ne coïncident pas.

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions.

4. Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario est la contrepartie de ces contrats. Ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix du marché. Par conséquent, une obligation a été évaluée à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie lorsqu'Ontario Hydro a continué d'exister sous l'appellation SFIEO le 1^{er} avril 1999.

Aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs et elle ne subira plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, on a estimé que la majeure partie de la dette serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendraient fin. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 373 millions de dollars en 2008-2009 (398 millions de dollars en 2007-2008). Il en résulte un passif de 2,2 milliards de dollars au 31 mars 2009 (2,6 milliards de dollars en 2008).

5. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Au 31 mars	2009	2009	2009	2008
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	68 081 \$	6 348 \$	74 429 \$	70 828 \$
Moins : Actif des régimes de retraite	(76 396)	(426)	(76 822)	(75 251)
Gains (pertes) actuariels non amortis	1 745	(699)	1 046	3 833
Redressements ¹	1 751	–	1 751	1 614
Total	(4 819 \$)	5 223 \$	404 \$	1 024 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont en fonction de ce qui suit :

- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondeur unique;
- iv) le passif initial non capitalisé et non amorti des régimes conjoints;
- v) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Pour l'exercice clos le 31 mars	2009	2009	2009	2008
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des avantages sociaux	1 756 \$	265 \$	2 021 \$	1 936 \$
Amortissement des pertes (gains) actuarielles	(533)	65	(468)	(391)
Cotisations salariales	(220)	–	(220)	(200)
Coût des modifications aux régimes	–	280	280	–
Frais d'intérêt (revenu)	(620)	233	(387)	(217)
Redressements ¹	(12)	–	(12)	(24)
Total²	371 \$	843 \$	1 214 \$	1 104 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de :

- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondeur unique;
- iii) le passif initial non capitalisé des régimes conjoints.

² Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs figurent à l'Annexe 3. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 50 millions de dollars (342 millions de dollars en 2007-2008), sont incluses dans les charges liées à l'éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élèvent à 321 millions de dollars (131 millions de dollars en 2007-2008), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élèvent à 650 millions de dollars (400 millions de dollars en 2007-2008), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges de l'état consolidé des résultats. Les charges totales combinées des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite s'élèvent à 971 millions de dollars (531 millions de dollars en 2007-2008) et sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges par ministère à l'Annexe 4.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants versent normalement aux régimes des cotisations qui représentent de 7 % à 9 % de leur salaire. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2008-2009, la province a versé 1 073 millions de dollars au RREEO (809 millions de dollars en 2007-2008), 227 millions de dollars (y compris 4 millions de dollars à titre de paiement spécial) au RRF (213 millions de dollars en 2007-2008, y compris un paiement spécial de 59 millions de dollars) et 157 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (153 millions de dollars en 2007-2008). Au cours de l'année civile 2008, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 4,2 milliards de dollars (4,0 milliards de dollars en 2007), celles versées par le RRF ont été de 881 millions de dollars (856 millions de dollars en 2007) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 590 millions de dollars (542 millions de dollars en 2007). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de

l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,75 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur une période de 10 à 14 ans.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des autres avantages sociaux futurs (à l'exception des prestations de retraite) pour 2008-2009 est de 4,95 % (4,95 % en 2007-2008).

Avantages de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Elle a versé 137 millions de dollars à ce régime au cours de l'exercice 2008-2009 (127 millions de dollars en 2007-2008). Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 3,5 milliards de dollars au 31 mars 2009 (3,0 milliards de dollars en 2008), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2007-2008, qui s'élèvent à 650 millions de dollars (400 millions de dollars en 2007-2008), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des autres avantages de retraite pour 2008-2009 est de 5,10 % (5,10 % en 2007-2008).

Avantages postérieurs à l'emploi

La province fournit aux employés qui ont cinq années de service complètes une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à un maximum 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont une année de service complète mais moins de cinq années ont également droit à une indemnité de départ en cas de décès, de retraite ou de congédiement. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et sont administrées par la province. En 2008-2009, la province a versé 84 millions de dollars (46 millions de dollars en 2007-2008) en indemnités de départ. Le passif lié aux indemnités de départ, qui s'élevait à 858 millions de dollars au 31 mars 2009 (859 millions de dollars en 2008) est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 83 millions de dollars en 2008-2009 (71 millions de dollars en 2007-2008) sont incluses dans les charges des autres avantages sociaux futurs, à l'Annexe 4.

La province fournit aussi, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée. Le passif lié aux indemnités d'accident du travail, qui s'élevait à 405 millions de dollars au 31 mars 2009 (408 millions de dollars en 2008), moins les dépôts de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2008), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2008-2009, qui s'élèvent à 43 millions de dollars (35 millions de

dollars en 2007-2008), ce qui comprend des paiements de 46 millions de dollars versés en 2008-2009 (43 millions de dollars en 2007-2008), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le passif non capitalisé lié aux prestations d'invalidité de longue durée, qui s'élevait à 224 millions de dollars au 31 mars 2009 (250 millions de dollars en 2008), fait abstraction des dépôts de 425 millions de dollars (404 millions de dollars en 2008) et est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 2008-2009, qui s'élevaient à 57 millions de dollars (99 millions de dollars en 2007-2008) sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Un paiement de 82 millions de dollars au titre des prestations d'invalidité de longue durée a été versé en 2008-2009 (72 millions de dollars en 2007-2008).

6. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars	2009	2008
Revenus reportés :		
Transferts fédéraux	1 150 \$	1 337 \$
Immatriculation et permis de conduire	637	625
Autres	934	843
Total des revenus reportés	2 721	2 805
Autres fonds et passifs	1 662	1 535
Total	4 383 \$	4 340 \$

Les transferts fédéraux qu'a reçus la province ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs années. Ils sont comptabilisés à titre de revenus au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral dans les ententes sous-jacentes. Des précisions sont fournies dans le tableau suivant :

Revenus reportés – Transferts fédéraux						
	Total des transferts reçus	Inclus dans les revenus		Revenus reportés à des périodes ultérieures		Revenus reportés
		2007-2008 et avant	2008-2009	2009-2010	2010-2011 et après	Au 31 mars 2009
Fiducie pour le développement des collectivités	358 \$	–	119 \$	119 \$	120 \$	239 \$
écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques	586	195	195	196	–	196
Programme stratégique d'infrastructures routières	168	15	7	7	139	146
Fonds de recrutement de policiers	156	–	31	31	94	125
Fiducie d'investissement pour les transports en commun 2008	195	–	97	98	–	98
Fonds pour l'infrastructure frontalière	107	5	4	4	94	98
Entente relative au marché du travail	194	–	117	77	–	77
Fiducie pour les garanties de délai d'attente pour les patients	205	68	68	69	–	69
Fiducie pour l'immunisation contre le VPH	117	39	39	39	–	39
Réduction des temps d'attente	1 656	1 421	235	–	–	–
Fiducie d'investissement pour les transports en commun	351	234	117	–	–	–
Fiducie pour le logement abordable	312	234	78	–	–	–
Autres paiements de transfert	160	54	43	37	26	63
Total	4 565 \$	2 265 \$	1 150 \$	677 \$	473 \$	1 150 \$

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés sur les périodes de validité des immatriculations et des permis dans les revenus.

Les autres revenus reportés comprennent les apports en capital reportés de 786 millions de dollars (668 millions de dollars en 2008) provenant de sources externes pour l'acquisition et la construction d'immobilisations corporelles appartenant à la province.

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, à la fonction publique et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les passifs réglementaires et les fonds grevés d'affectations d'origine externe.

7. Placements temporaires

Placements temporaires		
Au 31 mars	2009	2008
Placements temporaires	4 142 \$	3 315 \$
Plus : Actif acheté dans le cadre des engagements de revente	3 079	1 679
Moins : Actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	(1 089)	(851)
Total	6 132 \$	4 143 \$

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 6,2 milliards de dollars au 31 mars 2009 (4,3 milliards de dollars en 2008). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

8. Autres actifs

Les autres actifs comprennent les éléments payés d'avance, les investissements à long terme et les charges reportées.

Le 21 janvier 2009, on a terminé la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs canadien bloqué. En vertu de l'entente conclue, la province ainsi que le gouvernement fédéral, l'Alberta et le Québec ont contribué aux efforts de restructuration du papier commercial adossé à des actifs par l'entremise d'une facilité principale de financement. La contribution de l'Ontario à cette facilité s'est chiffrée à 250 millions de dollars, et on ne prévoit pas qu'on y aura recours. Une petite indemnité devrait être reçue chaque année.

La province a reçu 636,8 millions de dollars en billets restructurés à long terme émis par le nouveau véhicule d'actifs cadre (VAC) à la suite de la restructuration du papier commercial adossé à des actifs de tiers qu'elle possédait. Étaient compris des billets d'une valeur approximative de 49,6 millions de dollars adossés à des actifs traditionnels, des billets totalisant 33,2 millions de dollars avec une exposition au

marché hypothécaire résidentiel américain, et des billets d'une valeur de 554 millions de dollars adossés à un ensemble d'actifs structurés et traditionnels, 44 % d'entre eux ayant une cote A et 43 % ayant aussi une cote A mais étant soumis à un examen pouvant avoir une incidence négative par Dominion Bond Rating Service (DBRS). Le montant non réglé diminuera au fur et à mesure que des remboursements du principal sont reçus pendant la durée des billets.

La meilleure estimation, par la direction, de la valeur de recouvrement nette des investissements de la province dans les billets émis par le VAC, au 31 mars 2009, s'élève à environ 501,1 millions de dollars (530,1 millions de dollars en 2008).

De plus, les entreprises publiques ont reçu 58 millions de dollars en billets émis par le VAC. Au 31 mars 2009, la juste valeur estimative de ces billets s'élevait à 35 millions de dollars, en raison d'un ajustement d'évaluation de 5 millions de dollars (18 millions de dollars en 2007-2008). Cette réduction de la valeur est comprise dans la section Revenus d'investissement dans les entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Au 31 mars	2009	2009	2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	5 809 \$	–	5 809 \$	5 682 \$
Immeubles	5 480	1 674	3 806	3 243
Infrastructure de transport	18 408	7 181	11 227	9 543
Autres	2 309	1 480	829	644
Total	32 006 \$	10 335 \$	21 671 \$	19 112 \$

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie. Ils ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction, mais excluent les locaux loués.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les autres immobilisations corporelles englobent le matériel ferroviaire, le matériel informatique, les véhicules, l'ameublement ainsi que le matériel servant à l'administration et aux services qui appartiennent aux organismes du gouvernement qui sont consolidés. Des actifs similaires des ministères provinciaux seront inclus dans les états financiers de la province de 2009-2010. Les oeuvres d'art et les trésors historiques, y compris l'Édifice de l'Assemblée législative, ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immeubles en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La charge d'amortissement pour l'exercice 2008-2009 a totalisé 988 millions de dollars (880 millions de dollars en 2007-2008). La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Autres	3 à 25 ans

10. Changements subis par la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

L'Ontario Power Generation Inc. (OPG) a constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. Le 1^{er} janvier 2007, l'OPG a adopté les nouvelles normes comptables établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Par conséquent, les fonds aux termes de l'ONFA sont reportés à leur juste valeur dans les états financiers de l'OPG.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les présents états financiers consolidés de la province. Les gains et pertes non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Investissement dans les entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les gains et pertes réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les soldes entre organismes liés aux fonds aux termes de l'ONFA inscrits dans les états financiers consolidés de l'OPG sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 1 212 millions de dollars en 2008-2009 (935 millions de dollars en 2007-2008), ce qui a entraîné une diminution au titre de l'investissement dans les entreprises publiques, et une augmentation correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

11. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2009 équivalait à 912 millions de dollars (1 010 millions de dollars en 2008). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 721 millions de dollars au 31 mars 2009 (963 millions de dollars en 2008). Les présents états financiers renferment une provision de 36 millions de dollars (49 millions de dollars en 2008) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario.

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets nucléaires. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations de l'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 760 millions de

dollars au 1^{er} janvier 2008, a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par les fonds distincts au moment où la garantie provinciale a été rajustée. En retour, la province reçoit de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2009, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 7,7 milliards de dollars (8,0 milliards de dollars en 2008). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 66 (72 en 2008) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, une filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, une filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

12. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars			Paiements minimums exigés en :					
	2009	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015 et après
Ontario Power Generation	10 935 \$	11 464 \$	2 266 \$	2 726 \$	1 114 \$	1 050 \$	489 \$	3 290 \$
Paiements de transfert	8 861	9 040	2 267	1 811	1 646	746	486	1 905
Locations à bail	3 070	1 328	335	309	270	221	168	1 767
Contrats de construction	5 291	2 837	1 915	797	464	220	169	1 726
Autres	2 639	3 625	790	759	368	256	134	332
Total des engagements	30 796 \$	28 294 \$	7 573 \$	6 402 \$	3 862 \$	2 493 \$	1 446 \$	9 020 \$

Les obligations contractuelles de l'Ontario Power Generation Inc. comprennent les contributions futures en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement de 2,1 milliards de dollars, les obligations à long terme au titre du remboursement de la dette de 3,7 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement en carburant de 2,3 milliards de dollars.

13. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail		
Au 31 décembre	2008	2007
Actif	13 207 \$	15 972 \$
Passif	24 676	24 066
Passif non capitalisé	(11 469)	(8 094)
Revenus	1 398	3 370
Charges	4 773	5 467
(Déficit)	(3 375)	(2 097)
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	(8 094)	(5 997)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	(11 469 \$)	(8 094 \$)

Autres fonds en fiducie			
Au 31 mars 2009			
	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 375 \$	1 294 \$	81 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	56 \$	247 \$	(191 \$)
Fonds de garantie des prestations de retraite	195 \$	242 \$	(47 \$)
Au 31 décembre 2008	Actif	Passif	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	135 \$	39 \$	96 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

14. Événement postérieur

Après la fin de l'exercice, la province s'est jointe aux gouvernements fédéraux canadien et américain pour appuyer la restructuration de l'industrie automobile nord-américaine. En vertu des accords conclus, l'Ontario versera au total quelque 4,8 milliards de dollars pour soutenir General Motors et Chrysler. Ces prêts et investissements seront comptabilisés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements au Canada.

15. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation de 2009.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	58
Annexe 2	Revenus par secteur	60
Annexe 3	Charges par secteur	62
Annexe 4	Charges par ministère	64
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	65
Annexe 6	Débiteurs	65
Annexe 7	Prêts en cours	66
Annexe 8	Organismes du gouvernement	67
Annexe 9	Entreprises publiques	72
Annexe 10	Organismes du secteur parapublic	75

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(En millions de dollars)	Budget 2008-2009 ¹	Chiffres réels 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	25 171	24 727	24 538
Taxe de vente au détail	17 206	17 267	16 976
Impôt sur les sociétés	12 339	6 748	12 990
Impôt-santé des employeurs	4 821	4 617	4 605
Contribution-santé de l'Ontario	2 809	2 776	2 713
Taxe sur l'essence	2 380	2 323	2 360
Taxe sur le tabac	1 092	1 044	1 127
Droits de cession immobilière	1 343	1 013	1 363
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	600	830	546
Taxe sur les carburants	742	698	733
Autres revenus fiscaux	472	352	481
	68 975	62 395	68 432
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	8 826	8 942	8 487
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 089	4 079	3 778
Entente sur le développement du marché du travail	597	604	587
Logement social	514	520	525
Fonds pour la réduction des temps d'attente	235	235	468
écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques	195	195	195
Services de bien-être aux Autochtones	185	189	186
Programmes d'infrastructure	234	151	207
Modification de l'administration de l'impôt sur les sociétés	–	150	250
Fiducie pour le développement des collectivités	119	119	–
Entente relative au marché du travail	195	117	–
Fiducie d'investissement pour les transports en commun	117	117	117
Fiducie d'investissement pour les transports en commun 2008	98	97	–
Incitatif lié à l'impôt fédéral sur le capital	72	87	83
Expansion du bilinguisme	83	85	97
Fiducie pour le logement abordable	78	78	117
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	76	76	77
Garantie de délai d'attente pour les patients	68	68	68
Système de justice pénale pour les adolescents	66	66	64
Aide juridique, droit criminel	50	50	51
Fiducie de transition	–	–	574
Fiducie d'infrastructure pour l'enseignement postsecondaire	–	–	195
Places en garderie	–	–	97
Autres	560	566	374
	16 457	16 591	16 597

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(En millions de dollars)	Budget 2008-2009¹	Chiffres réels 2008-2009	Chiffres réels 2007- 2008
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (Annexe 9)	4 122	4 042	4 437
Autres revenus			
Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 044	1 034	1 051
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	1 004	970	982
Ventes d'électricité	856	953	929
Ventes et locations	701	733	553
Remaniement des services locaux	734	721	827
Autres droits et permis	615	674	668
Revenus de la Régie des alcools de l'Ontario	454	468	475
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	373	373	398
Redevances	242	205	193
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	129	133	135
Divers	1 214	1 180	1 445
	7 366	7 444	7 656
Total des revenus	96 920	90 472	97 122

¹ Montants indiqués dans le plan budgétaire de 2008.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ¹		Éducation ²		Services sociaux et à l'enfance ³		Environnement, ressources et développement économique ⁴	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)								
Revenus								
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	–	–	–	–	2	2
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	82	87	64	78	293	288	964	837
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	–	–	–	–	711	1 206
Autres (<i>Annexe 1</i>)	107	211	29	9	694	800	2 231	2 238
Total	189	298	93	87	987	1 088	3 908	4 283

¹ Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé.

² Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

³ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

⁴ Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Culture, Développement économique, Énergie et Infrastructure (programmes relatifs à l'énergie), Environnement, Commerce international et Investissement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Recherche et Innovation, Petites Entreprises et Services aux consommateurs, Tourisme et Transports.

Éducation postsecondaire et formation ⁵		Justice ⁶		Administration générale et autre ⁷		Intérêt sur la dette ⁸		Total	
2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
-	-	-	-	62 393	68 430	-	-	62 395	68 432
808	673	94	102	14 286	14 532	-	-	16 591	16 597
-	-	-	-	3 331	3 231	-	-	4 042	4 437
37	72	641	593	3 705	3 733	-	-	7 444	7,656
845	745	735	695	83 715	89 926	-	-	90 472	97 122

⁵ Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

⁶ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

⁷ Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure (programmes relatifs à l'Infrastructure), du ministère des Finances, du ministère du Revenu, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

⁸ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services sociaux et à l'enfance ⁴		Environnement, ressources et développement économique ⁵	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)								
Charges								
Paiements de transfert	39 111	36 482	12 698	11 834	11 281	10 565	2 806	6 254
Intérêt sur la dette	–	–	53	53	–	–	–	–
Traitements et salaires	523	469	174	156	450	455	1 415	1 248
Services	714	704	110	113	156	120	1 239	1 194
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 5)	8	8	50	342	8	7	11	9
Achats d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures et matériel	375	360	13	12	26	26	329	221
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	38	31	9	5	–	–	838	749
Avantages sociaux des employés	86	76	27	24	80	78	217	203
Transports et communications	105	101	21	18	25	57	84	85
Augmentation de l'actif net des organismes – secteur parapublic	(521)	(330)	(15)	(11)	–	–	–	–
Autres	150	67	25	27	139	61	302	405
	40 589	37 968	13 165	12 573	12 165	11 369	7 241	10 368
Redressements ¹⁰	158	150	50	45	(111)	(104)	(76)	(70)
Total	40 747	38 118	13 215	12 618	12 054	11 265	7 165	10 298

¹ Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes ayant fait l'objet d'une consolidation avant les redressements effectués pour éliminer les transactions entre les secteurs.

² Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé.

³ Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

⁴ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

⁵ Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Culture, Développement économique, Énergie et Infrastructure (programmes relatifs à l'énergie), Environnement, Commerce international et Investissement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Recherche et Innovation, Petites Entreprises et Services aux consommateurs, Tourisme et Transports, ainsi que les charges liées à la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*.

Éducation postsecondaire et formation ⁶		Justice ⁷		Administration générale et autre ⁸		Intérêt sur la dette ⁹		Total	
2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
6 108	6 634	307	381	1 288	1 725	–	–	73 599	73 875
–	–	–	–	–	–	8 513	8 861	8 566	8 914
87	80	1 888	1 787	978	935	–	–	5 515	5 130
57	44	831	784	153	132	–	–	3 260	3 091
–	–	17	17	1 120	721	–	–	1 214	1 104
–	–	–	–	953	929	–	–	953	929
5	2	199	206	81	97	–	–	1 028	924
–	–	4	3	99	92	–	–	988	880
12	11	239	215	64	132	–	–	725	739
6	6	78	82	82	136	–	–	401	485
(191)	(269)	–	–	–	–	–	–	(727)	(610)
30	25	254	181	459	295	–	–	1 359	1 061
6 114	6 533	3 817	3 656	5 277	5 194	8 513	8 861	96 881	96 522
(38)	(47)	(13)	(13)	(23)	(14)	53	53	–	–
6 076	6 486	3 804	3 643	5 254	5 180	8 566	8 914	96 881	96 522

⁶ Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

⁷ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

⁸ Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure (programmes relatifs à l'infrastructure), du ministère des Finances (sauf les charges liées à la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*), du ministère du Revenu, de la Commission de régulation interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

⁹ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

¹⁰ Englobe les redressements effectués pour éliminer les transactions entre les secteurs.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(En millions de dollars)	Budget 2008- 2009¹	Chiffres réels 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
Affaires autochtones	56	55	234
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	1 112	890	1 081
Procureur général	1 592	1 662	1 643
Commission de régie interne	174	188	257
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 074	4 056	3 721
Affaires civiques et Immigration	89	89	90
Services sociaux et communautaires	7 724	7 998	7 544
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 107	2 142	2 000
Culture	380	381	407
Développement économique	372	155	394
Éducation	472	443	446
Conseils scolaires (<i>Annexe 10</i>)	12 670	12 722	11 830
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (<i>note 5</i>)	54	50	342
Énergie et Infrastructure	457	263	851
Environnement	398	433	349
Bureaux du corps exécutif	35	35	36
Finances	1 463	1 655	1 362
Fonds de prévoyance	420	-	-
Intérêt sur la dette	8 891	8 566	8 914
Achats d'électricité	856	953	929
<i>Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario</i>	-	-	1 149
Services gouvernementaux	1 101	953	941
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO et autres avantages sociaux (<i>note 5</i>)	715	971	531
Santé et Soins de longue durée	21 607	21 780	20 373
Hôpitaux (<i>Annexe 10</i>)	18 436	18 585	17 381
Promotion de la santé	394	382	364
Commerce international et Investissement	73	63	55
Travail	170	177	170
Affaires municipales et Logement	796	756	844
Richesses naturelles	781	780	794
Développement du Nord et Mines	358	491	346
Office des affaires francophones	5	5	5
Recherche et Innovation	383	295	388
Revenu	638	557	554
Petites Entreprises et Services aux consommateurs	42	45	45
Tourisme	176	185	234
Formation, Collèges et Universités	4 826	4 581	5 083
Collèges (<i>Annexe 10</i>)	1 414	1 495	1 403
Transports	1 959	2 044	3 432
Économies à la fin de l'exercice ²	(1 100)	-	-
Total des charges	96 170	96 881	96 522

¹ Montants indiqués dans le plan budgétaire de 2008, sauf les variations découlant de la réorganisation de ministères.

² Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars (En millions de dollars)	2009	2008
Paiements de transfert	4 153	7 483
Intérêt sur la dette	3 331	3 715
Passif découlant du trop-payé de l'ARC ¹	690	798
Traitements, salaires et avantages sociaux	665	655
Autres	3 869	2 708
Total des crédoiteurs et charges à payer	12 708	15 359

¹ ARC – Agence du revenu du Canada.

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (En millions de dollars)	2009	2008
Taxes et impôts	3 324	6 373
Paiements de transfert ¹	1 092	1 089
Autres débiteurs	1 104	995
	5 520	8 457
Moins : Provision pour créances douteuses ²	(1 927)	(1 969)
	3 593	6 488
Gouvernement du Canada	1 349	1 870
Total des débiteurs	4 942	8 358

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 900 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (880 millions de dollars en 2008).

² La provision pour créances douteuses comprend une provision de 819 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (806 millions de dollars en 2008).

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (En millions de dollars)	2009	2008
Entreprises publiques ¹	3 881	4 081
Étudiants ²	2 342	2 260
Municipalités ³	1 964	1 682
Conseils scolaires et collèges ⁴	2 419	1 511
Fonds de garantie des prestations de retraite ⁵	275	286
Entreprises industrielles et commerciales ⁶	445	327
Universités ⁷	185	185
Autres	60	57
	11 571	10 389
Escomptes non amortis ⁸	(398)	(403)
Provision pour créances douteuses ⁹	(1 351)	(1 161)
Total des prêts en cours	9 822	8 825

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 3,22 % à 6,65 % (de 1,99 % à 6,65 % en 2008).

² Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 4,00 % à 6,25 % (de 4,25 % à 6,25 % en 2008).

³ Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,00 % (8,00 % en 2008).

⁴ Les prêts consentis aux conseils scolaires et aux collèges ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 5,35 % (11,04 % en 2008).

⁵ Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

⁶ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 7,95 %, qui sont entièrement couverts par la provision pour créances douteuses.

⁷ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques à des taux d'intérêt allant de 5,85 % à 10,81 % (de 5,85 % à 10,81 % en 2008).

⁸ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 132 millions de dollars (130 millions de dollars en 2008), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 135 millions de dollars (140 millions de dollars en 2008) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales de 131 millions de dollars (129 millions de dollars en 2008).

⁹ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 956 millions de dollars (980 millions de dollars en 2008), aux prêts consentis aux municipalités de 158 millions de dollars (168 millions de dollars en 2008), aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 97 millions de dollars (23 millions de dollars en 2008) et au Fonds de garantie des prestations de retraite de 140 millions de dollars (montant nul en 2008).

Périodes de remboursement

Remboursement du principal
(En millions de dollars)

Années jusqu'à l'échéance	2009	2008
1 an	1 880	1 577
2 ans	962	892
3 ans	569	770
4 ans	616	362
5 ans	196	588
1 à 5 ans	4 223	4 189
6 à 10 ans	2 617	2 151
11 à 15 ans	647	573
16 à 20 ans	1 395	553
21 à 25 ans	894	492
Plus de 25 ans	145	175
Total partiel	9 921	8 133
Sans échéance fixe	1 650	2 256
Total	11 571	10 389

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Entreprises publiques ¹	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles
Agence ontarienne des eaux	Environnement
Commission des parcs du Niagara	Tourisme
Hydro One Inc.	Énergie et Infrastructure
Ontario Power Generation Inc.	Énergie et Infrastructure
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Énergie et Infrastructure
Organismes du gouvernement ¹	Ministère responsable
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé ³	Santé et Soins de longue durée
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Centre des sciences de l'Ontario	Culture
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie et Infrastructure
Commission de transport Ontario Northland ⁴	Développement du Nord et des Mines
Commission des courses de l'Ontario	Énergie et Infrastructure
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Cybersanté Ontario ²	Santé et Soins de longue durée
Fondation Trillium de l'Ontario	Culture
GO Transit (Régie des transports en commun du grand Toronto)	Transports
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Musée royal de l'Ontario	Culture
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Éducation
Office de l'électricité de l'Ontario	Énergie et Infrastructure
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme
Régie des transports en commun de la région de Toronto	Transports
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée

¹ Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

² Anciennement connu sous le nom d'Agence des systèmes intelligents pour la santé.

³ L'organisme a répondu au critère relatif à la consolidation au cours de l'exercice 2008-2009.

⁴ La Commission de transport Ontario Northland ne répond plus au critère relatif à la classification en tant qu'entreprise publique.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Organismes du gouvernement (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et des Mines
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société immobilière de l'Ontario	Énergie et Infrastructure
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie et Infrastructure
Société ontarienne de financement de la croissance ³	Recherche et Innovation
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Commerce international et Investissement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales et Logement
Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario)	Énergie et Infrastructure
Waterfront Toronto	Énergie et Infrastructure
Organismes du secteur parapublic	
<i>Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée</i>	
Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital Bridgepoint
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital central de York
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital communautaire de Cornwall
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Hornepayne
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre Bloorview MacMillan	Hôpital Credit Valley
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital d'Englehart et du district
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé St-Joseph (Guelph)	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital de réadaptation St. John
Centre de santé Trillium	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Scarborough
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Timmins et du district
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Hôpital de Wingham et du district
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Geraldton
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé Southlake	Hôpital du district de la Huronie
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital du district du lac des Bois
Grey Bruce Health Services	Hôpital General and Marine de Collingwood
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital général Anson
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital général d'Almonte
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général d'Atikokan
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	Hôpital Général d'Espanola
Hôpital Alexandra Marine and General	Hôpital général de Brockville
Hôpital Bingham Memorial	Hôpital général de Guelph

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Hôpital général de Haldimand-Ouest	Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.	Hôpital régional de Pembroke
Hôpital général de Kingston	Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital
Hôpital général de la baie James	Hôpital régional de Windsor
Hôpital général de Manitouwadge	Hôpital régional Humber River
Hôpital général de Mattawa	Hôpital Ross Memorial
Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital Royal Victoria (de Barrie Inc.)
Hôpital général de Norfolk	Hôpital St. Michael
Hôpital général de North Bay	Hôpital Sensenbrenner
Hôpital général de North York	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général de Penetanguishene	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Hôpital St. Mary's of the Lake (Providence Care – Kingston)
Hôpital général de Stratford	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Hôpital Temiskaming
Hôpital général de Woodstock	Hôpital Victoria de Renfrew
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général St. Mary	Hôpital Women's College
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Hôtel-Dieu Health Sciences Hospital, Niagara
Hôpital général Wilson Memorial	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital Glengarry Memorial	Institut de réadaptation de Toronto
Hôpital Grace de l'Armée du salut de Toronto	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital Grand River	Lakeridge Health Corporation
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall	London Health Sciences Centre
Hôpital Hôtel-Dieu Grace	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital Joseph Brant Memorial	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Lady Minto de Cochrane	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Pavillon santé du district de Blind River
Hôpital McCausland	Providence Healthcare
Hôpital Memorial d'Amprior et du district	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Campbellford	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Rouge Valley Health System
Hôpital Memorial de Lincoln Ouest	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial de Listowel	Services de santé Four Counties
Hôpital Memorial de St. Marys	Soins continus Bruyère
Hôpital Memorial du district de Leamington	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Memorial du district de Nipigon	South Huron Hospital Association
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	St. Joseph's Care Group
Hôpital Memorial du district de Winchester	St. Joseph's Continuing Care (Sudbury)
Hôpital Montfort	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital Mount Sinai	Système de santé de Niagara
Hôpital Northumberland Hills	The Hospital for Sick Children
Hôpital Notre-Dame Hospital	Toronto East General Hospital
Hôpital public de Clinton	William Osler Health Centre

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale de Penetanguishene
 Centre de santé mentale de Whitby
 Centre de santé mentale du Nord-Est
 Centre de santé mentale et de toxicomanie
 Services de santé Royal Ottawa

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Airy and Sabine District School Area Board	Grand Erie District School Board
Algoma District School Board	Greater Essex County District School Board
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	Halton Catholic District School Board
Asquith-Garvey District School Area Board	Halton District School Board
Atikokan Roman Catholic Separate School Board	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
Avon Maitland District School Board	Hamilton-Wentworth District School Board
Bloorview MacMillan School Authority	Hastings and Prince Edward District School Board
Bluewater District School Board	Hornepayne Roman Catholic Separate School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Huron-Perth Catholic District School Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Huron-Superior Catholic District School Board
Campbell Children's School Authority	James Bay Lowlands Secondary School Board
Caramat District School Area Board	John McGivney Children's Centre
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Kawartha Pine Ridge District School Board
Collins District School Area Board	Keewatin-Patricia District School Board
Connell and Ponsford District School Area Board	Kenora Catholic District School Board
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	KidsAbility School Authority
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	Lakehead District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Lambton Kent District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Limestone District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	London District Catholic School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Mine Centre District School Area Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Missarenda District School Area Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Moose Factory Island District School Area Board
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	Moosonee District School Area Board
Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest	Moosonee Roman Catholic Separate School Board
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	Murchison and Lyell District School Area Board
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Nakina District School Area Board
District School Board of Niagara	Near North District School Board
District School Board Ontario North East	Niagara Catholic District School Board
Dubreuilville Roman Catholic Separate School Board	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Northeastern Catholic District School Board
Durham District School Board	Northern District School Area Board
Foleyet District School Area Board	Northwest Catholic District School Board
Foleyet Roman Catholic Separate School Board	Ottawa Catholic District School Board
Gogama District School Area Board	Ottawa Children's Treatment Centre School Authority
Gogama Roman Catholic Separate School Board	Ottawa-Carleton District School Board
	Parry Sound Roman Catholic Separate School Board
	Peel District School Board
	Penetanguishene Protestant Separate School Board

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation (suite)

Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	Thames Valley District School Board
Rainbow District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Rainy River District School Board	Toronto Catholic District School Board
Red Lake Area Combined Roman Catholic Separate School Board	Toronto District School Board
Renfrew County Catholic District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Renfrew County District School Board	Upper Canada District School Board
Simcoe County District School Board	Upper Grand District School Board
Simcoe Muskoka Catholic District School Board	Upsala District School Area Board
St. Clair Catholic District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Sudbury Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
Superior North Catholic District School Board	Wellington Catholic District School Board
Superior-Greenstone District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
	York Catholic District School Board
	York Region District School Board

Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	
Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur	

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009 (En millions de dollars)	Agence de foresterie du parc Algonquin	Hydro One Inc.	Régie des alcools de l'Ontario	Commission des parcs du Niagara
Actif				
Encaisse et placements temporaires	5	142	162	–
Débiteurs	4	840	22	–
Stocks	1	22	339	7
Charges payées d'avance	–	–	17	–
Placements à long terme	–	–	–	–
Immobilisations	–	12 158	260	156
Autres éléments d'actif	–	1 766	–	1
Total de l'actif	10	14 928	800	164
Passif				
Emprunts bancaires	–	22	–	10
Créditeurs	2	842	395	6
Effets à payer	–	150	–	–
Revenus reportés	–	–	–	–
Passif à long terme	–	6 337	55	31
Autres éléments de passif	1	2 362	–	6
Total du passif	3	9 713	450	53
Actif net	7	5 215	350	111
Revenu	21	4 690	4 298	77
Charges	23	4 160	2 888	81
Revenu net (Perte)	(2)	530	1 410	(4)
Actif net – Début de l'exercice	9	5 011	340	115
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	–	–	–	–
Paiements (versés au) Trésor	–	(326)	(1 400)	–
Actif net	7	5 215	350	111

Agence ontarienne des eaux	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total
23	693	197	1 222
23	72	456	1 417
–	–	815	1 184
2	58	38	115
37	–	–	37
4	2 482	12 698	27 758
120	58	11 006	12 951
209	3 363	25 210	44 684
–	–	–	32
15	410	1 272	2 942
–	–	–	150
–	–	125	125
10	170	3 803	10 406
–	285	13 720	16 374
25	865	18 920	30 029
184	2 498	6 290	14 655
141	6 486	5 994	21 707
137	4 565	5 811	17 665
4	1 921	183	4 042
180	2 482	7 319	15 456
–	–	(1 212)	(1 212)
–	(1 905)	–	(3 631)
184	2 498	6 290	14 655

Agence de foresterie du parc Algonquin

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion forestière du parc Algonquin.

Agence ontarienne des eaux

L'Agence aide les municipalités à offrir des services de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des réseaux d'eau et d'égouts, et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

Commission des parcs du Niagara

La Commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara et de leurs environs entre Fort Erie et Niagara on-the-Lake.

Hydro One Inc.

Les activités principales de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public et elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Province de l'Ontario
Annexe 10 : Organismes du secteur parapublic

Sommaire des renseignements financiers sur les organismes du secteur parapublic

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009¹ (En millions de dollars)	Hôpitaux	Conseils scolaires	Collèges	Total
Charges				
Traitements, salaires et avantages sociaux	14 959	15 690	1 762	32 411
Bourses, prêts aux étudiants et autre aide financière	–	–	85	85
Frais d'intérêt	112	404	37	553
Charges d'amortissement	892	593	148	1 633
Autres	5 796	3 740	879	10 415
Total des charges	21 759	20 427	2 911	45 097
Revenus				
Impôts fonciers scolaires	–	6 461	–	6 461
Droits, dons et autres revenus primaires	1 883	175	1 199	3 257
Revenus d'intérêts et de placements	81	69	21	171
Autres	1 210	1 000	196	2 406
Total des revenus	3 174	7 705	1 416	12 295
Charges nettes	18 585	12 722	1 495	32 802
Transferts de la province	19 106	12 737	1 686	33 529
Augmentation des actifs nets des organismes du secteur parapublic	521	15	191	727
Actif net – Début de l'exercice	8 390	7 284	2 015	17 689
Actif net	8 911	7 299	2 206	18 416
Actif financier	5 017	2 624	1 212	8 853
Passif	10 124	12 737	1 455	24 316
Dette nette	(5 107)	(10 113)	(243)	(15 463)
Immobilisations corporelles	14 018	17 412	2 449	33 879
Actif net	8 911	7 299	2 206	18 416

¹ Les montants inscrits ont été redressés en raison de la consolidation afin d'éliminer les gains et les pertes considérables entre organismes, de comptabiliser les immobilisations corporelles des conseils scolaires, et de se conformer à l'exercice de la province.

GLOSSAIRE

Nota : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du document Comptes publics de 2008-2009. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis en vertu des lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités financières futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent les espèces, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les portefeuilles de placements, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. Dans le cas de la province, l'actif non financier comprend les immobilisations corporelles et l'actif net des organismes du secteur parapublic. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa radiation au cours de sa durée de vie utile estimative. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Amortissement selon une modalité linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province et états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, de la *Loi sur le Conseil du Trésor* et de la *Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme de gré à gré en vertu duquel une partie paie un taux d'intérêt fixe et reçoit des intérêts à taux variable. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Contrat d'option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une valeur, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débeture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débeture à fonds d'amortissement : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements de la période précédente. (« Accumulated Deficit »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses approuvée est affectée en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. Voir Réserve. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou d'investissements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou de l'investissement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourse pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, l'infrastructure et les systèmes de technologie de l'information, les véhicules et le matériel. À l'heure actuelle, la province n'inclut dans ses immobilisations corporelles que les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale des prix. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix au détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande importance sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et équipement nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex. routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information, bâtiments [hôpitaux, écoles, tribunaux, etc.], et machines et matériel [équipement médical, équipement de recherche, etc.]). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Instrument financier dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments financiers dérivés, par exemple des échanges, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des contrats d'options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Moins-value temporaire liée à la baisse permanente : Diminution de la valeur d'un placement de portefeuille qui n'est pas une moins-value temporaire et qui résulte de la réduction de la valeur réelle du placement, pour le gouvernement, par rapport à la valeur comptable et quand cette diminution devrait perdurer. (« Other than a Temporary Decline »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Note »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Paiement de transfert : Subvention ou transfert d'une somme d'argent à une personne, un organisme ou un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un investissement. (« Transfer Payments »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cette incertitude sera éliminée en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement de la dette. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Investissement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement de sources externes. Sont compris les revenus provenant de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes, et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de publier séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes du gouvernement conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. (« Broader Public Sector »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

Trésorerie et équivalents : Espèces ou autres instruments de placements liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en escomptant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement accumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars indexés (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
7^e étage
Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires au
ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :
annualreport@ontario.ca

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

ServiceOntario Publications
777, rue Bay, Niveau du marché
Toronto (Ontario) M5G 2C8
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
777 Bay Street, Market Level
Toronto, Ontario M5G 2C8
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)